

LES EYZIES

de TAYAC-SIREUIL

BULLETIN MUNICIPAL N°50

Juillet 2016



SOMMAIRE

Editorial

Billet du Maire	p.03
Billet du Maire-Délégué	p.04
Billets du Maire et Maire-Délégué en anglais	p.04

Vie Locale

Etat Civil	p.05
Budget	p.06
Nettoyage des berges	p.06
Recensement de la population	p.07
Reportage TF1	p.07
Inauguration des bisons	p.07
Le Préhistorun	p.08
Le Marathon des Forts	p.08
Finagaz	p.08
Le « Killer Kil »	p.09
Les jardins familiaux	p.09
Repas gourmands	p.09
Bornes électriques	p.10
Terrain multisports	p.10
Journée mycologique	p.10
Accessibilité	p.11
Collecte des ordures ménagères	p.11
Embellir ma commune	p.12
Un clin d'œil	p.12
Procédure de présomption biens vacants	p.51
PIP	p.13
Projet Grand Site	p.14-16
Cap Sireuil Village	p.17-18
Ecole « Séverin Blanc »	p.19
Bibliothèque municipale	p.20
Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon	p.21-22
Cté de communes Vallée de l'Homme	p.23-25
Musée national de Préhistoire	26-27

Temps forts	p.28-29
--------------------	---------

Conseil Municipal

Compte-rendu	p.30-51
--------------	---------

Associations

Les Vieux Pistons de Cro-Magnon	p.52
Rouffignac-Les Eyzies Tennis Club	p.53
Les anciens du football	p.54
Amicale de Sireuil	p.54
Sté de chasse Les Eyzies	p.55
Sté de pêche	p.56
ACIP	p.56
Club du Temps Libre	p.57
Comité de jumelage	p.58-59
SERPE	p.59
Les Croquants de Tayac	p.60
Les Yeuzes	p.60
Copeauxcabana	p.61

Mémoire et perspectives

La Vézère	p.62
-----------	------

Informations diverses

Prenons soin de notre commune	p.63
Les bons gestes	p.63
Animaux	p.63
Barbecues	p.63
Les plantations, entretiens et élagages	p.64
Recensement militaire	p.65
Fondation 30 millions d'amis	p.65
Fiche inondation	p.66-67

Calendrier des manifestations	p.68
--------------------------------------	------

Rédaction

Philippe LAGARDE
Jean-Pierre LAVAL
Jean Jacques MERIENNE
Gérard BAUCHET
Claudine BUTY
Amandine DALBAVIE
Véronique SAUPIN
Yves POUGET

Mise en page

Géraldine LAGREZE
Nathalie FAURE
Adeline RAIMBAULT



BILLET DU MAIRE

Bulletin municipal

Notre paysage est en train de changer à de nombreux niveaux et plus particulièrement à l'échelle de nos territoires. En effet, l'actualité des communes et à présent des communautés de communes est régulièrement ponctuée par de multiples réformes qui, sous couvert d'une logique économique, visent ou incitent à des regroupements.

Ce sont maintenant de très grandes régions qui sont mises en place, des communautés de communes ou d'agglomérations étendues et enfin des communes nouvelles issues de mariages souvent suscités par une incitation fiscale.

J'y vois pour ma part un danger pour la qualité de vie en territoire rural en éloignant de plus en plus les services et les centres de décision de nos concitoyens qui vivent sur des territoires à faible densité de population où la nécessité de se déplacer est impérative.

Nous n'arrêterons pas, bien-sûr, ce mouvement initié par une vision urbaine qui ne tient pas compte de la spécificité de nos campagnes, mais nous pouvons peut-être nous organiser pour atténuer ou ralentir ces effets concentrateurs. C'est pour cela que je crois à la mutualisation de moyens et de personnels entre collectivités.

Nous avons validé en conseil communautaire un schéma allant dans ce sens, mettre à disposition des communes des compétences ou du matériel, les inciter à échanger entre elles, réaliser des achats groupés pour bénéficier de meilleurs tarifs, etc...

En ce qui concerne notre commune nous expérimentons avec Rouffignac des mises à disposition gratuites de matériels ou de personnels selon les périodes de l'année, pour faire des travaux sur nos bâtiments, entretenir nos routes par exemple. Chacun dispose de ressources que l'autre n'a pas forcément ou vient renforcer les équipes en place. Les économies sont réelles et les résultats encourageants ; nous en reparlerons bientôt.

C'est sans doute plus compliqué pour les toutes petites communes qui disposent de peu de moyens et sont contraintes de faire appel à des entreprises ou d'envisager de se raccrocher à des communes voisines plus importantes si tant est qu'elles puissent avoir des projets en commun et des fiscalités compatibles ; c'est un autre débat.

Mon propos n'est pas politique au sens où on l'entend, mais plutôt une volonté de garder le plus longtemps possible une qualité de vie sur nos beaux territoires en ayant accès à des services à coût restreint portés par des élus acteurs de leur bassin de vie.

Philippe LAGARDE.

BILLET DU MAIRE-DELEGUE

Les petits travaux d'entretien demandent beaucoup de présence à nos agents communaux très sollicités par ailleurs. Avec le temps très capricieux de ce printemps, les tontes d'espaces verts, le cimetière et le fauchage des bords de routes, le travail est concentré sur un laps de temps difficile à maîtriser d'où la différence d'exécution d'un côté à l'autre de la commune.

Je remercie encore ceux qui entretiennent au regard de leur propriété et parfois au-delà.

L'élagage des routes avait débuté l'année dernière, espérons que nous pourrons le poursuivre cette année.

Quant à l'état de ces dernières (le besoin étant énorme) le chemin du Gat devrait être terminé cet été et élargi autant que possible à d'autres secteurs.

Les hébergements du centre d'accueil sont rénovés et se termineront l'année prochaine.

Les études préparatoires pour une nouvelle station d'épuration au bourg sont en cours afin de prévoir le début des travaux début 2017 si possible.

Sinon la vie de notre petite bourgade se poursuit allégrement avec des animations au village, assurées par les membres de l'amicale, l'association de sauvegarde de l'église où se déroulent des ateliers de chants ainsi qu'une section de danse à la salle municipale, le tout dirigé de main de maître par XAVIER.

Il se peut que la permanence du samedi matin ne soit pas toujours assurée, aussi je vous conseillerais de prévoir un rendez-vous même à tout autre moment.

A toutes et à tous je souhaite de passer d'excellentes vacances pour ceux qui travaillent et un été ensoleillé à tout le monde.

Jean-Pierre LAVAL

TRADUCTION

Our countryside is changing in many ways and particularly here locally. At present we are constantly advised of a multitude of reforms which we must apply in the running of the commune and the community of communes, encouraging us to co-operate more widely in order to make savings.

The regrouping of the Regions, the extension of the Communities of Communes and the wider urban areas are being encouraged through tax breaks.

I personally think there is a danger of us losing our quality of life as services and decision-making grow ever more distant from those areas with a small population where mobility becomes vital.

Of course there is no way of halting this vision of urbanisation which takes no account of rural specifics, but we can organise ourselves in such a way as to modify or slow down the tendency towards centralisation. This is the reason why I support a collective approach to the use of local staff and equipment.

Our council has given the go-ahead for a scheme which will pool communal resources and equipment and encourage co-operation and group purchases in order to get the best value for money.

As far as our own commune is concerned, we have set up an experimental project with Rouffignac to pool staff and plant according to the season, in order to carry out, for example, renovations and road maintenance. We have complementary equipment which if we help each other out, will ensure we make real savings and so far the results have been encouraging. More on this soon.

The situation is no doubt more complicated for smaller communes with fewer resources who have to call in contractors or co-operate with larger communes if their tax base and projects are compatible. But that is another issue.

This view is not intended to be political but is based on the premise that for as long as possible, we should try to maintain the quality of life we presently enjoy in this beautiful area with access to services at a reasonable cost, supported by the area representatives you have elected.

Philippe LAGARDE

Our council workers are kept very busy with the task of maintaining the upkeep of the commune. The weather this spring has been unreliable and keeping the grass down in the green areas, cemetery and verges has been difficult with the vagaries of the weather, which accounts for the fact that work has not been completed everywhere.

I would like to thank all those who tend to their property and beyond.

Cutting back the trees and undergrowth along the roads began last year and we hope to continue this year. It is a huge task but the road through Gat should be finished this year and extended to other areas.

The housing in the welcome centre is being renovated and work will finish next year.

Plans for a new sewage treatment plant are under way and work should begin, if all is well, at the start of 2017.

Otherwise our little hamlet continues on its merry way with various social activities organised by the village association and the church preservation association who now run choir workshops, and we now have a dance group in the municipal hall, under the auspices of Xavier.

It isn't possible to guarantee opening times every Saturday morning so if you wish to have a meeting, please let us know ahead of time for then or any other day.

For those of you who work, I wish you happy holidays and for everyone, a summer with plenty of sunshine !

Jean-Pierre LAVAL

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES

Les Eyzies de Tayac,

Alya AÏT BELLA née le 11 janvier 2015 à Sarlat-La Canéda
Angéline, Anthéa, Marie MONCEAUD née le 30 juin 2015 à Sarlat-La Canéda
Tony, Julien KRUS né le 23 septembre 2015 à Sarlat-La Canéda
Sacha, Gilbert, Didier HURET né le 11 novembre 2015 à Sarlat-La Canéda
Atis, Milan, Michel DELATOUCHE né le 04 décembre 2015 à Les Eyzies de Tayac
Robin LEPAGE MELCHIOR né le 05 décembre 2015 à Les Eyzies de Tayac



Sireuil,

Jade, Zoé PICARD née le 20 février 2015 à Périgueux
Giulia, Louise STAROSKA DRAPEAU née le 26 mars 2015 à Sireuil

MARIAGES



Les Eyzies de Tayac,

Didier SPADI et Gunawork, Ayele KASSA le 07 novembre 2015

DÉCÈS

Les Eyzies de Tayac,

Jacques, André CONSTANT décédé le 27 février 2015
Josette CHADOURNE née CASTEL-DUGENET décédée le 03 mars 2015
Marcelle LAGORCE née NEBOUT décédée le 18 mars 2015
Henriette, Louise CAMPS née FABRER décédée le 28 mars 2015
Christiane PAGES née VIDAL décédée le 06 mai 2015
Jean, Baptiste, Jacques, Josephus BELGRAVER décédé le 18 mai 2015
Thérèse BREFORT née PTAK décédée le 19 mai 2015
Michel MAGNANOU décédé le 18 juillet 2015
Yvonne, Jeanne, Louise BLIN née LE GUERN décédée le 04 août 2015
Christiane DUPAS décédée le 05 août 2015
Christian, Henri GARRIGUE décédé le 21 août 2015
Renée, Marcelle SORBIER née GUILLOT décédée le 19 novembre 2015
Marie-Antoinette LABLENIE née BESSE décédée le 29 novembre 2015
José DA CUNHA BELVES décédé le 9 décembre 2015

Sireuil,

Yvan GARRIGUE décédé le 23 janvier 2015
Albert RASPAIL décédé le 18 février 2015

VIE LOCALE

BUDGET



La commune n'a réalisé aucun emprunt en 2015, poursuivant ainsi la pause qu'elle s'était fixée. Le compte administratif fait ressortir un excédent de clôture en fonctionnement de 488 624,63€

Le conseil municipal, lors de sa séance du 8 avril 2016, a décidé de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour 2016, malgré la poursuite de la baisse de dotations de l'Etat. Cette volonté réaffirmée depuis plus de 10 ans nous a contraint à une gestion rigoureuse des dépenses et freine bien évidemment notre capacité à investir tout en recherchant des solutions nouvelles.

Les investissements à venir portent essentiellement sur la mise à niveau de nos installations d'assainissement aux Eyzies et à Sireuil ; ces installations sont en effet vieillissantes ou d'une capacité insuffisante. Il s'agit là de projets lourds que nous avons programmés sur un échelonnement de 10 ans.

Philippe LAGARDE

NETTOYAGE DES BERGES



Ce sont près de 50 bénévoles qui se sont retrouvés le samedi 7 mai avec pour objectif de débarrasser la Vézère de ses débris apportés notamment par la dernière crue. Grâce à la participation des loueurs de canoës et celle des propriétaires de bateaux de pêche, nous avons pu répartir les équipes entre le pont de Lespinasse et l'aval des Eyzies. Ce nettoyage de notre belle rivière est rendu possible grâce à la participation de nombreux passionnés et à l'implication des associations.

La récolte a « malheureusement » été bonne puisque plusieurs mètres cubes de plastique ont été ramassés ; ce résultat démontre la nécessité de faire ce type d'opération mais nous interpelle sur l'origine des déchets et l'incivilité des concitoyens qui ne respectent visiblement pas l'environnement et la nature. Encore merci aux « Gérard » qui nous ont préparé un casse-croûte de réconfort afin de se remettre de la fatigue et parfois des émotions notamment pour ceux qui ont renversé l'embarcation...

Philippe LAGARDE



RECENSEMENT POPULATION



Le recensement de la population aura lieu du
19 janvier au 18 février 2017.

REPORTAGE sur TF1

Zoom sur : la Vézère, rivière mystérieuse



BRUNO URIZZI

AGRICULTEUR DES EYZIES DE TAYAC-SIREUIL



PIERRE LAGAUTERIE

HABITANT DES EYZIES DE TAYAC-SIREUIL (DORDOGNE)

Même si nous sommes habitués aux honneurs de la presse, le documentaire du 22 mai présenté dans le journal de 13h sur TF1 est à noter. En effet, compte tenu de l'audience de cette émission et de la qualité des images proposées sur la Vallée de la Vézère et plus particulièrement sur notre village et ses habitants, les retombées en terme d'image et de notoriété devraient être non négligeables pour la période à venir.

Grands coup de chapeau à Pierre et Pierrette LAGAUTERIE et Bruno URIZZI qui ont mis en valeur notre commune grâce à la passion qui les anime.

Philippe LAGARDE

INAUGURATION DES BISONS

De nombreux visiteurs ou autochtones s'interrogent sur l'œuvre d'Art qui marque l'entrée du village en venant de Périgueux. Nous l'inaugurons enfin, le 18 juin, en présence de l'artiste Michel MARTINET.

Le bison à la broche de 2015 nous a inspiré et nous a incité à fabriquer notre propre broche pour ce type d'évènement et c'est pour cela que nous vous proposons de le tester à l'occasion de l'inauguration en faisant cuire une génisse autour de laquelle nos habitants sont invités.

Nous profiterons de cet instant convivial à partir de 18h pour présenter l'œuvre et son contexte, et remercier ceux qui ont contribué à son aboutissement.

Philippe LAGARDE

LE PREHISTORUN

La seconde édition du Préhistorun s'est déroulée sous un soleil radieux, le jeudi 5 mai 2016.

Plus de 100 coureurs pour les 10 kms sont partis du Camping Le Pech Charmant, direction les Eyzies et une autre centaine de marcheurs et de jeunes enfants inscrits sur différentes distances, ont pu rencontrer la mascotte « Marcel le Mammouth » et l'Homme de Cro-Magnon.

Félicitations aux organisateurs et plus particulièrement à Mariette qui ont ravi les concurrents par la beauté du parcours et par le délicieux buffet champêtre offert à l'arrivée.

Vivement la 3^{ème} édition.

Jean-Jacques MERIENNE



LE MARATHON DES FORTS



La 3^{ème} édition du 13 mars a réuni plus de 2150 participants sur les 3 épreuves proposées, (course à pied, VTT, randonneurs) dont 1450 sur le marathon.

Le départ s'étant effectué à Saint Léon sur Vézère, les coureurs ont traversé Peyzac le Moustier, puis le Château de Commarque dans son magnifique cadre, la place de la Mairie aux Eyzies et enfin l'arrivée au parc du Bournat au Bugue.

Le marathon de 46 kms (4 kms de plus que la distance olympique) à travers 85% de chemins et par plus de 1000 mètres de dénivelés positifs, a enchanté l'ensemble des participants, qu'ils soient trailers, vttistes ou randonneurs. Une fois de plus cette Vallée de la Vézère a été à l'honneur lors de cette belle journée.

Jean-Jacques MERIENNE

FINAGAZ

Comme nous vous l'avions évoqué précédemment, notre commune a lancé, en partenariat avec le SDE24, une étude de faisabilité pour installer le gaz de ville aux Eyzies. La société Finagaz retenue par le SDE, conclut à la faisabilité sur le centre bourg des Eyzies avec une participation financière du syndicat. Les travaux devraient démarrer à l'automne. Outre les entreprises ou particuliers qui ont sollicité un raccordement, la convention passée avec le SDE permet aux utilisateurs de gaz de bénéficier sur l'ensemble de la Commune des mêmes conditions tarifaires dès lors qu'ils souscrivent un contrat auprès de l'opérateur, y compris pour le remplissage de leur cuve.

Philippe LAGARDE

LE KILLER KIL (le kilomètre tueur)



Une nouvelle épreuve verra le jour l'année prochaine en 2017 lors de la fête de Sireuil.

Il s'agira de courir un kilomètre contre la montre, du bas de la côte des planches jusqu'au sommet.

La distance sera d'un kilomètre exactement et le dénivelé de 72 mètres en bas à 222 mètres en haut, soit 150 mètres d'élévation. Le killer kil sera une première en Dordogne, car cette course de côte s'effectuera contre la montre.

L'arrivée sera elle aussi symbolique puisqu'il faudra toucher la Vénus de Sireuil pour arrêter le chronomètre.

Le départ de la course contre la montre se fera à 10h00 et chaque concurrent partira toutes les trois minutes. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

Avis donc aux amateurs de sensations fortes !!

Jean-Jacques MERIENNE

LES JARDINS FAMILIAUX

Le Maire et son conseil municipal à l'image d'autres communes ont projeté la création de jardins familiaux.

Après enquête auprès de la population, 6 personnes ont répondu favorablement. Le but est de permettre à des amateurs ou passionnés de jardinage de produire leurs propres légumes ou fleurs grâce à la mise à

disposition de terrains proposés par la commune.

Ce type de pratique existe déjà en France avec succès. Souhaitons que ce projet se concrétise rapidement.

Claudine BUTY

REPAS GOURMAND



L'acquisition d'un magnifique barnum installé dans le parc de la mairie a permis de réussir les quatre soirées gourmandes proposées par les commerçants et les restaurateurs des Eyzies. Ce sont presque 400 convives qui à chaque fois ont pu déguster des mets de très grande qualité et d'une grande diversité.

Du cochon de lait à la broche aux assiettes de caviar en passant par les produits du terroir, quoi de plus agréable pour faire saliver nos papilles.

Cette année les quatre repas gourmands auront lieu les vendredis soirs, les 29 juillet, 5, 12 et 15 août.

Jean-Jacques MERIENNE

BORNES ELECTRIQUES



Promises depuis plus d'un an, les bornes de charges accélérées pour véhicules électriques et hybrides vont être installées courant juin, après consultation et approbation des Bâtiments de France.

Une borne sera mise en place sur l'avenue de la Préhistoire en face du bar Alexandre et l'autre sur le parking du PIP.

Chaque borne peut recevoir 2 véhicules. La signalisation au sol et verticalement sera mise en place au niveau de chaque borne.

Ces travaux d'investissement bénéficient d'un financement public (ADEME, Région, SDE24). La collectivité fournit les emplacements.

Marcel POIRIER

PROJET D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Depuis plusieurs années les habitants nous demandaient l'installation d'un terrain multisports afin de combler notre carence en animations pour les adolescents.

Nous l'avons enfin budgétisé et avons reçu différentes sociétés qui proposent des projets innovants. Après mûres réflexions, l'implantation se fera dans le parc de la mairie, au plus près de l'école, afin de servir au plus grand nombre d'enfants, d'adultes, d'adolescents et de touristes.

Nous souhaitons réunir la directrice de l'école, Madame Séverine Négrier, et les délégués de parents d'élèves pour leur présenter tous les projets et choisir le meilleur d'entre eux, accessible à tous.

Nous voulons un terrain qui soit utilisé par tous, créer un nouveau point de rencontre et animer ainsi le centre-ville.

Nous espérons pouvoir faire les travaux à l'automne prochain.

Amandine DALBAVIE

JOURNEE MYCOLOGIQUE

La deuxième journée mycologique organisée par la municipalité s'est déroulée le 22 octobre 2015.

Une trentaine de personnes ont recueilli 64 variétés de champignons aux alentours des Eyzies sous un soleil radieux.

Merci au Président Daniel Lacombe de la société mycologique du Périgord qui nous a fait connaître et reconnaître toutes ces variétés de champignons.

Un repas à la halle a clôturé cette belle manifestation.

Le rendez-vous est pris pour cette année fin octobre 2016.

Jean-Jacques MERIENNE



ACCESSIBILITE

Comme vous le savez, tous les lieux publics et recevant du public doivent être accessibles à tous les types de handicap : moteur, visuel, auditif et mentaux.

Après la mise au norme de l'office du tourisme, la prochaine étape va être le réaménagement des trottoirs de la gare au rond-point de Montignac/ Sarlat.

Ces travaux consistent à niveler les trottoirs dans le but de faciliter la circulation pour les fauteuils roulants mais aussi pour les poussettes et toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Le prochain aménagement sera celui de la mairie mais nous étudions encore différentes possibilités.

Amandine DALBAVIE

COLLECTE ORDURES MENAGERES



Le ramassage et le traitement des ordures sont des points très importants et très coûteux pour la commune et pour les habitants. Aussi nous essayons de les faciliter en travaillant étroitement avec la société Sictom qui s'en occupe. Comme vous avez pu le constater, plusieurs points de collectes ont été modifiés

ou supprimés. Ces changements font suite aux demandes du Sictom car ces plateformes ne répondaient plus aux normes de sécurité pour les rippers.

Nous espérons que vous vous adaptez facilement à ces nouveaux changements.

Le tri sélectif est le meilleur moyen que nous avons pour réduire notre impact sur l'environnement mais également sur nos finances car le prix de la collecte devrait augmenter dans les années à venir si nous ne réalisons pas d'efforts supplémentaires. Des sacs poubelles sont toujours en libre-service à la mairie ainsi que des prospectus sur les nouvelles façons de trier.

Pour rappel :

la déchetterie est gratuite et ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aujourd'hui pratiquement tous nos déchets sont susceptibles d'être recyclés à condition qu'ils atterrissent dans le bon bac (www.smd3.fr).

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions et suggestions afin de revaloriser au mieux nos déchets.

Amandine DALBAVIE

« EMBELLIR MA COMMUNE TOUT EN LA PRESERVANT »

Journée de sensibilisation réservée aux élus et techniciens :

« EMBELLIR MA COMMUNE TOUT EN LA PRESERVANT »

Le 12 Mai, une élue Claudine Buty et un technicien espace vert Pascal Bouchard ont passé la journée à AYEN (Corrèze).

Village exemplaire quant à la démarche globale de cette collectivité en matière de fleurissement, liant aménagement responsable, respect de l'environnement, lien social et contraintes économiques. Fort des rencontres avec différents techniciens (CD Corrèze, FREDON Limousin, CFPPA des Vaseix, Technicien espace vert ville de BRIVE, Agence de l'eau ADOUR GARONNE), la commune des EYZIES a décidé de s'engager officiellement dans la démarche de la Charte « ZERO PESTICIDE ».

L'objectif est d'aboutir à un projet d'amélioration des pratiques de désherbage plus respectueux de la terre, de l'eau et de la santé des habitants.

(Notre commune n'utilise plus de pesticides officieusement depuis 4 ans environ)

Petit RAPPEL :

1er Janvier 2017 : l'usage des pesticides est interdit pour les collectivités.

1er Janvier 2019 : la plupart des produits phytosanitaires (pesticides) seront interdits à la vente aux particuliers.

La commune a également postulé pour le label « VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE DORDOGNE » label de qualité de vie.

Riche de plus de cinquante ans d'histoire, le label « Villes et villages fleuris » a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes.

Si le label « Villes et villages fleuris » reste attaché au symbole de la « fleur », son champ d'action s'est considérablement élargi au fil des ans.

En effet, le label répond aujourd'hui à des enjeux plus globaux tels que la mise en valeur du paysage, le respect de l'environnement, la préservation du lien social, l'écologie, la gestion de l'eau, la revalorisation des déchets verts.

La commune se devait de s'inscrire à ce label et nous engageons et remercions les habitants pour leur participation à ce beau Challenge.

Claudine BUTY

CLIN D'OEIL



Dans le film, c'est Forrest (Gump) qui court, mais chez nous c'est le premier adjoint qui enchaîne les efforts depuis 2016 renouant ainsi avec son passé glorieux.

Jean-Jacques MERIENNE que l'on n'arrête plus a ainsi enchaîné en 2016 : les 50 km de Lalinde, le Marathon des Forts puis les 100 km de Belvès, espérant ainsi susciter une vocation au sein du Conseil ou dans la commune.

En attendant d'autres amateurs.... Félicitations.

Philippe LAGARDE

*Si vous voulez courir, tous les dimanches matins aux Eyzies à 9h.
Veuillez contacter Jean-Jacques MERIENNE au 06.07.51.07.73.*



EXPOSITION d'Agata KAWA du 05 mai au 24 septembre 2016

au Pôle International de la Préhistoire.

Une exposition aux frontières de l'homme avec l'animal.

L'exposition "**Humanimalité / Portrait d'une double énigme**" a été conçue comme une déambulation entre trois séries d'œuvres (deux séries de dessins : "Le (Re)devenir animal" et "La part du Monstre", et une série de sculptures : "Portraits d'une double énigme"), dont le fil conducteur est un questionnement sur la nature des frontières (réelles ou supposées) et des rapports, entre l'homme et l'animal.

A ces trois séries d'œuvres principales s'ajoutent quelques pièces additionnelles : sculptures et photos d'installation en grotte du Périgord.



Copyright© Agata Kawa

Agata Kawa est artiste plasticienne. Entre conscience et animalité, elle interroge l'ambivalence de notre humanité à la source de notre "humanimalité" oubliée, quittée aux portes de la grotte. Sur son parcours éclectique aux vies pleines et multiples, Agata Kawa aura notamment été illustratrice, graphiste, Directrice Artistique dans le domaine du film d'animation en 3D, professeur de dessin, de peinture et de sculpture (à Paris, en ateliers pour adultes). Aujourd'hui, elle dessine, sculpte, installe, continue d'exposer et vit dans le Périgord Noir, entre Vallée de L'Homme et Dordogne.
Site internet de l'artiste : <http://cargocollective.com/agatakawa>

Entrée libre et gratuite



Pôle International de la Préhistoire

30 rue du Moulin

24620 LES EYZIES DE TAYAC

Tél 05 53 06 06 47 (du mardi au jeudi)

Fax 05 53 06 85 91

Contact: Carole BRETON, Chargée de mission du projet

Grand Site Vallée de la Vézère

carole.breton@pole-prehistoire.com

www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr

Entretien de la falaise du Téoulet

Dégagée en 2012 dans le cadre du programme d'actions du Grand Site de la Vallée de la Vézère, dont l'un des objectifs vise à « Donner un paysage à la préhistoire », la falaise du Téoulet a de nouveau été toilettée. Le duvet de végétation qui chaque année regagne le site a fait l'objet d'un entretien par les employés municipaux et par les employés du propriétaire du site, M. Jean-Max Tournon. Ces interventions régulières permettent de maintenir cette falaise ouverte et donne à voir aux visiteurs un aperçu des monuments naturels si emblématiques de la vallée de la Vézère.

Les autres sites ayant fait peau neuve ces dernières années, dans le cadre de la démarche Grand Site en Vallée de la Vézère, sont la falaise du Font de Gaume (2010) et la falaise de Saint-Léon-sur-Vézère (2015).



Interventions paysagères sur la falaise du Téoulet, mai 2016



Le classement de la vallée de la Vézère au titre des sites (loi de 1930)

Par décret ministériel du 11 décembre 2015, la vallée de la Vézère est devenue le site classé le plus vaste d'Aquitaine. Cette protection au titre de la loi de 1930 vise à protéger des paysages remarquables et d'envergure nationale. La protection s'étend désormais sur 11 500 ha, concerne 20 communes pour partie et comprend 3 sites : celui de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes allant de Montignac au Bugue en passant par les Eyzies, celui de la Ferrassie, et celui de la grotte de Rouffignac. Ce classement est accompagné d'un site inscrit de 16 630 ha jouant un rôle tampon, qui devrait être officialisé par arrêté ministériel d'ici l'été 2016.

Cette protection souhaitée par l'Etat vise à préserver de manière cohérente les paysages du « berceau de la préhistoire », exposés à une dynamique d'enfrichement des coteaux et à diverses dégradations visuelles (prolifération de panneaux signalétiques, développement d'une urbanisation au fil de l'eau). Elle s'inscrit également dans la démarche de labellisation du territoire au titre de Grand Site de France, engagée depuis 2009, portée par le Pôle International de la Préhistoire, animé par Philippe Lagarde et impliquant les élus des collectivités locales.

A l'amont de l'officialisation, ce classement a fait l'objet d'une importante concertation auprès des communes concernées, de 2010 à 2012, ayant abouti lors d'une enquête publique en 2013. Un travail a également été mené avec les représentants du monde agricole et des outils de conseils et d'orientation en matière d'architecture et d'urbanisme ont été mis en place (Cahier d'orientations de gestion du site classé, Guichet unique).



Vue sur la mosaïque agricole de la vallée de la Vézère, depuis la côte de Jor

Un Guide de coloration du bâti disponible en mairie

Quatre guides de coloration du bâti ont été réalisés par un bureau d'études spécialisé. Ces guides constituent un outil pédagogique afin d'aider les habitants et professionnels dans le choix des couleurs pour leur projet de construction. Ils concernent les constructions neuves, les maisons du XIXe-XXe siècles, les maisons traditionnelles et les bâtiments d'activité et proposent des nuanciers couleurs pour les façades, les menuiseries et les ferronneries.

Ils sont disponibles en mairie ainsi qu'auprès du Service urbanisme de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, du service du Grand Site de la vallée de la Vézère ou encore du CAUE de la Dordogne.

Enfin pour faciliter l'utilisation de cet outil et sa diffusion, une formation s'est tenue le 10 septembre 2015 réunissant un peu plus de 70 personnes (élus, secrétaires de mairie, architectes, maîtres d'œuvre exerçant sur le territoire).

INVENTAIRE DES DONNÉES

Du relevé au travail en atelier

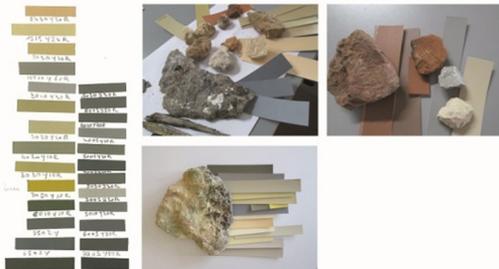
RELEVÉ DES TONALITÉS DES MATÉRIAUX : FAÇADE, MENUISERIE, FERRONNERIE



RECOLLEMENT EN ATELIER



CONTRETYPE D'ÉCHANTILLON (ou l'art de reproduire les couleurs)

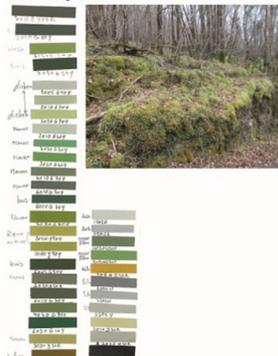


PALETTE GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

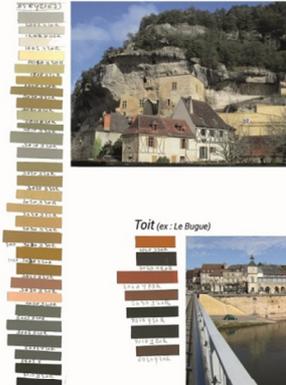
Couleur Vézère



Palette végétale : mousses et lichens



Palette des tons pierre (Les Eyries)



Palette minérale : parois rocheuses



Toit (ex : Le Bugue)



La réalisation du guide de coloration du bâti de la vallée de la Vézère



Exemple d'intégration de façades par la couleur (montage photographique)



CAP SIREUIL VILLAGE

« CENTRE D'ACCUEIL PATRIMOINE PREHISTOIRE »

Etablissement appartenant à la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil, géré et animé par la ligue de l'enseignement de la Dordogne.

CAP Sireuil Village, c'est quoi ?

CAP, cela signifie : « Centre d'Activités Patrimoine et préhistoire ». Le centre est la propriété de la commune des Eyzies ; il est géré et animé par la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne depuis 2004. D'une capacité d'accueil de 100 lits, il offre un hébergement en pension complète ou en demi-pension et invite à la découverte du Patrimoine, de la Préhistoire, du Moyen âge, des sports et activités de pleine nature...

CAP Sireuil Village, c'est où ?

Il est une vallée où l'on touche du doigt les origines de l'Humanité : la Vallée de la Vézère, aussi appelée Vallée de l'Homme... CAP Sireuil Village, se trouve au cœur du village de Sireuil, rattaché à la Capitale Mondiale de la Préhistoire depuis 1972 : les Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

Implanté tout au bout d'un plateau, le centre domine la vallée des Beunes et ses forêts, véritable invitation à la découverte de la faune, de la flore et du patrimoine architectural du Périgord Noir... Idéalement placé, il donne accès à 20 km à la ronde aux sites préhistoriques les plus prestigieux de la région... La vallée de la Dordogne, et ses majestueux châteaux, est aussi toute proche !

Le bâtiment principal abritant le centre de loisirs, la salle de restauration et l'accueil, était autrefois le presbytère ; il est accolé à l'église romane de Sireuil. Les trois bâtiments d'hébergement (le Ventadou, le Cantegrel et le Lébérou) ainsi que deux salles d'activité se situent 500 mètres plus loin, dans une clairière en pleine nature.

CAP Sireuil Village, c'est quand ?

La période d'accueil du centre s'étale habituellement sur 8 à 9 mois, de mi-février à octobre.

En 2015, le centre a ouvert ses portes en même temps que la ré-ouverture du Centre de loisirs pour les vacances d'hiver, le 16 février. L'ouverture s'est exceptionnellement étendue jusqu'au 18 décembre 2015.

CAP Sireuil Village, c'est qui ?

L'équipe du centre est constituée d'une directrice permanente, d'un cuisinier-économe, d'un agent de maintenance et de trois agents de service et d'entretien.

Cette équipe technique est renforcée d'une personne supplémentaire pendant l'été et complétée par les équipes occasionnelles d'animateurs et de directeurs pour les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs et l'encadrement estival des séjours de vacances.

Il ne faut pas oublier non plus l'ensemble des partenaires qui font vivre les projets de classes de découvertes comme tous les animateurs spécialisés encadrant les ateliers Préhistoire, les ateliers médiévaux, les soirées Contes, les activités sportives de pleine nature et les guides accompagnateurs qui font le lien entre toutes ces visites et activités auprès des enseignants et des élèves.

La gestion structurelle du centre se fait en étroite collaboration avec l'équipe municipale des Eyzies, élus et agents municipaux, qu'il s'agisse de réparations ponctuelles, de mener à bien les différents projets de travaux et d'aménagement, ou bien encore pour l'achat de matériel nécessaire au bon fonctionnement du centre. A noter en ce début d'année, le remplacement des huisseries avec volets roulant électriques du 2^{ème} bâtiment d'hébergement, le Cantegrel, le Ventadou ayant été fait en 2015), amélioration du confort et de la qualité d'hébergement très apprécié par les groupes, et l'achat d'une armoire frigorifique négative, devenue nécessaire pour un stockage des denrées dans de bonnes conditions.

CAP Sireuil Village, c'est pour qui ?

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Sireuil



Pour les enfants de la commune et des communes alentours, âgés de 2 à 12 ans, accueillis au sein du centre de loisirs de Sireuil, ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 pendant les vacances scolaires (sauf celles de fin d'année).

Pour toute information et inscription, contacter Annouk au 05 53 29 47 97 ou consulter le site <http://www.cap-sireuil.org/index.php/centre-de-loisirs> où des photos de la vie du centre sont aussi en ligne. Cet accueil a représenté 12 % de l'activité de CAP Sireuil en 2015 avec 950 journées-participant.

Les Classes de découvertes

Pour des enfants dans le cadre scolaire (essentiellement des primaires, quelques collèges, rarement des lycées) constituant presque la moitié de l'activité du centre (48% en 2015 représentant 3890 journées-participant), qui sont accueillis avec leurs enseignants pour des projets de classes de découverte Préhistoire, Moyen-âge, Patrimoine, d'une durée de 2 à 10 jours, le plus souvent 5 jours, du lundi au vendredi. Des établissements d'origines très variées, en provenance de toutes les régions de France parfois très lointaines (Alsace, Bretagne), pour faire vivre l'école ailleurs et autrement à des centaines d'enfants.



Les Séjours de vacances ou « colos »

Pour des enfants de 6 à 14 ans (beaucoup de petits périgourdiens !) dans le cadre de leurs vacances qui viennent vivre une expérience collective lors de séjours thématiques variés : « Robinson au Pays de Cro-magnon », « Vivre comme un archéologue aventurier », « Sensations Sports en Périgord », « Art du cirque et théâtre de rue », « Equi'Périgord »... A Sireuil, ce sont des séjours courts (5 jours) que la Ligue de l'enseignement de la Dordogne propose, propices aux premiers départs de proximité. Ces « colos » ont représenté 31 % de l'activité du centre en 2015 pour 2530 journées-participant.

Les autres groupes

Pour des adultes ou des enfants dans d'autres cadres : accueil de randonneurs, associations, clubs sportifs, regroupements familiaux, événements, entreprises, instituts spécialisés, séjours de vacances encadrés par d'autres organismes que la Ligue... Tous types de séjours organisés sur demande qui ont représenté 9 % de l'activité du centre en 2015 pour 720 journées-participant.

Et pour en savoir encore plus sur CAP Sireuil Village :

CAP Sireuil Village

Tél : 05 53 29 47 97

Mail : sireuil@laligue24.org

Site web : www.cap-sireuil.org

L'école des EYZIES est dans l'ère du numérique !

Depuis septembre 2014, la commune permet aux élèves de l'école de s'inscrire dans une nouvelle ère : l'ère du numérique.

En effet, depuis deux ans, la mairie participe à l'éducation des élèves en offrant chaque année un équipement Vidéoprojecteur Interactif et un ordinateur portable à chaque classe. Par ce biais, « l'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication [...]. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. »

A l'aide de ces outils, les enseignants peuvent afficher différents documents (historiques, géographiques, scientifiques) de natures différentes (photographiques, vidéographiques ou encore des animations).



La recherche d'informations, en réponse à un questionnement instantané d'un enfant est rendu possible grâce à la connexion Internet.

Dès lors, il permet d'assurer l'éducation aux technologies de l'information et de la communication. Il amène les élèves à acquérir le Brevet Informatique et Internet (B2i école), attestation requise en fin de CM2. Cette utilisation des outils s'effectue au regard de la charte informatique rédigée par les élèves de la classe de CM1-CM2. Dans ce cadre, un accompagnement responsable et citoyen des pratiques des élèves est conduit.

Cette démarche municipale s'inscrit donc dans la continuité des choix déjà entrepris : permettre à **chaque élève** un accès à l'éducation (fourniture de l'ensemble du matériel scolaire à la rentrée, rendre accessible les outils numériques . . .). Il s'agit une nouvelle fois, de la part de la municipalité et des enseignants de garantir une **égalité** de services bienveillants à tous les élèves de l'école.

La Directrice, Séverine NEGRIER.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Au cours des six derniers mois la bibliothèque municipale a participé à « Etranges lectures ». Ce programme mis en place par la Bibliothèque Départementale de Prêt propose aux adhérents de découvrir cinq ouvrages d'auteurs étrangers et ensuite de voter pour leur livre préféré. Ce prix des lecteurs a permis de voyager cette année entre le Mexique, l'Angleterre, la Slovénie, le Nigéria et le Danemark.

Nous remercions les fidèles lecteurs d'avoir pris plaisir à cette découverte et pour les échanges passionnés qui s'en sont suivis au moment de défendre leur choix de livre. Nous attendons le résultat du vote de la vingtaine de bibliothèques participantes en Dordogne pour connaître le gagnant.

Cette idée de se réunir pour partager et discuter autour de coups de cœur (lecture, cinéma, musique, etc...) pourrait se concrétiser à la rentrée de septembre par un thé-lecture une fois par mois, ouvert à tous sans inscription préalable.



Nous vous rappelons que le prêt de livres est gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans et de seulement 7 euros pour les adultes, pour une inscription annuelle. Avec votre carte de lecteur vous pouvez emprunter livres, CD, DVD et des magazines. Elle permet aussi de vous connecter à la médiathèque numérique du site www.biblio.dordogne.fr gratuitement accessible depuis un ordinateur.

Le mercredi 9 décembre 2015 : « L'enfant au grelot », un après-midi récréatif à la bibliothèque animé par Angélique Pennetier, suivi d'un goûter apprécié des enfants.

Si vous partez cet été n'oubliez pas de glisser un livre dans votre valise.

Bonnes vacances à tous.

Françoise MARTIN

Quoi de neuf du côté de l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne Vallée Vézère ?

L'arrivée d'un nouveau directeur à l'EPIC

Alain Guntz, nouveau Directeur de Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère prendra les rênes de l'EPIC le 1er juin 2016 !

Né en Bourgogne, près d'Auxerre, Alain Guntz a hérité de ses parents alsaciens quelques centimètres de plus que la moyenne nationale et un patronyme imprononçable.

Après une maîtrise en aménagement, son premier emploi l'a amené vers le tourisme rural, un domaine qui l'a très vite passionné et qu'il n'a plus quitté.

D'abord chargé de mission dans un Pays d'accueil dans le Sundgau, au sud de Mulhouse, puis en Puisaye, le pays de Colette et aujourd'hui de Guédelon, il est actuellement gestionnaire de sites et directeur d'Office de tourisme à Pouilly-sur-Loire dans la Nièvre.

Vivant et travaillant à la campagne, adepte des marchés et des commerces locaux, toujours ravi de découvrir des coins méconnus de France à pied, à vélo ou dans son camping-car « vintage », il revendique son appartenance au monde rural et à ses valeurs.

Ce qui l'a amené à rejoindre l'Office de tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère ?

La Vallée de l'Homme avec son patrimoine exceptionnel et ses paysages préservés, une belle promesse, une thématique forte et une réalité touristique. Une démarche ambitieuse et cohérente a été entamée et il faut poursuivre cet effort.

Alain rêve déjà d'explorer les 24 circuits de [l'espace VTT...](#)



Le tourisme durable est engagé !



L'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère fédère les sites touristiques de la vallée de la Vézère autour du projet NF Environnement.

A ce jour, 4 participants : La Roque Saint-Christophe, Le Gouffre de Proumeyssac, Le Labyrinthe Préhistorique et Le château de Hautefort.

Aujourd'hui l'AFNOR propose l'écolabel « **NF Environnement sites de visite** » adapté aux sites touristiques.

Eligibilité NF Environnement :

Site de visite situé sur le territoire de l'opération *Grand Site Vallée Vézère* soit 37 sites touristiques. (30 propriétaires)

A noter que ces 4 sites font partie de l'association "Sites en Périgord" qui a déjà mené des actions en faveur du tourisme durable (opération sur le tri des déchets au sein des sites avec la construction de modules de tri en partenariat avec le SMD3 en 2007, opération pour le label Tourisme et Handicap...) et que le Bournat est déjà labellisé Green Globe depuis 2014.

Les visites de diagnostic ont débuté début mars et sont terminées pour 3 d'entre elles. Visite du Château de Hautefort programmée ce 23 mai.

La mise en place de la démarche collective par l'Office de Tourisme permet ainsi de subventionner l'accompagnement par le cabinet à hauteur de 70% avec une participation financière des sites de visite réduite à 900 euros au lieu de 3000 € (50% par la Région et 20% par l'office) et un partenariat avec le Crédit Agricole pour les sites clients obtenant la certification.



Pour fédérer les acteurs engagés dans un tourisme durable, l'office est actuellement en pleine réflexion sur le développement d'outils communs et la mise en place d'une charte de valeurs en lien avec le Grand Site. Nous espérons labelliser nos premiers sites début juillet-août 2016

Contact :

BESSION Séverine / Stagiaire - Chef de Projet « NF Environnement - sites de visite »
05 53 06 97 05

L'été actif

Demandez le "Pass Dordogne"

Afin de rendre accessible ces activités au plus grand nombre, le Conseil départemental propose des tarifs privilégiés en vous procurant la carte « Pass Dordogne ». Cette carte est gratuite et nominative.

Contact Direction des Sports :
ca24.sport@dordoane.fr - 05.53.45.40.20.

La Vallée de la Vézère est le théâtre, chaque été, de nombreuses activités sportives de loisirs en pleine nature.

Ce programme départemental, « l'Été actif », propose de découvrir ou redécouvrir, des activités telles que la spéléologie, le canoë nocturne, le tir à l'arc, l'escalade, etc...

Plusieurs communes de la Vallée Vézère participent à ce programme d'animation ; Aubas, Fanlac, Valojoux, Les Farges, St Léon sur Vézère, Montignac, Thonac, La Chapelle Aubareil, Plazac, St Amand de Coly, Les Eyzies et bien sûr Campagne.

Les activités seront à réserver auprès de l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, au choix :



Bureaud'information de :

Montignac : 05 53 51 82 60

Les Eyzies : 05 53 06 97 05

Le Bugue : 05 53 07 20 48

Siège social

De nouveaux locaux pour 2017



Actuellement les services administratifs de la communauté de communes sont éclatés entre les Eyzies (50 m² à l'étage de la mairie), et Montignac dans des locaux inadaptés. Les élus souhaitent regrouper l'ensemble des agents administratifs pour une meilleure efficacité du service public.

Un projet de construction d'un siège administratif est en cours au 28 avenue de la Forge aux Eyzies. Charles Widmann, architecte DPLG, maître d'œuvre de l'opération, travaille sur la conception en concertation avec les élus et les équipes pour un démarrage des travaux au premier trimestre 2017. S'inscrivant dans la démarche environnementale de la communauté de commune Vallée de l'Homme, le projet se veut exemplaire en matière de consommation énergétique : isolation optimale, système de chauffage par aérothermie, ventilation naturelle.

Les 300 m² nécessaires prendront la forme d'un bâtiment contemporain. Le choix des matériaux et des coloris sera guidé par la volonté d'une bonne intégration dans l'environnement de cette construction résolument moderne. Le traitement paysager des lieux participera aussi largement à favoriser l'insertion de ce nouveau bâtiment public.

Les élus souhaitent démontrer que même dans un site sensible et protégé comme celui des Eyzies, les innovations environnementales et architecturales ont toute leur place.

Urbanisme

Un service commun d’instruction des demandes d’urbanisme



La loi ALUR de mars 2014 a modifié le système d’instruction des demandes d’urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux, certificat d’urbanisme...). Jusque-là, la Direction Départementale des Territoires (DDT, un service de l’Etat) pouvait le faire si la commune le souhaitait, ce qui était le cas des Eyzies. A ce jour, ce n’est plus possible, les communes doivent instruire. Le conseil communautaire a donc décidé de créer un service commun d’instruction au sein de la Communauté de Communes, service auquel adhère la commune des Eyzies depuis le 1^{er} Juillet 2015.

Si vous désirez déposer une demande d’autorisation d’urbanisme, ce changement n’a aucun impact : la mairie reste le lieu de dépôt de toutes les demandes, nous les transmettons ensuite à la CCVH. Le service est basé à Rouffignac-Saint-Cernin de Reilhac. Pour toute question, il est possible de le contacter par mail: urbanisme@cc-vh.fr.

PLU Intercommunal

La communauté de communes engage l’élaboration d’un PLUi qui viendra remplacer la carte communale



Jusqu’à présent chaque commune possédait son propre document d’urbanisme (une carte communale pour la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil) avec pour chaque cas des règles différentes. Dans un souci d’harmonisation, le conseil communautaire et les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Homme ont fait le choix de poursuivre l’exercice de la compétence élaboration des documents d’urbanisme au niveau intercommunal.

L’intercommunalité est l’échelle qui favorise une mutualisation des moyens et des compétences et qui permet un aménagement du territoire équilibré, durable et solidaire.

Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée de l’Homme engage l’élaboration d’un **PLU Intercommunal** unique qui couvrira ses 28 communes (Audrix et Limeuil intégrant la collectivité en janvier 2017 sont dès à présent pris en compte).

Elaboré à cette échelle, en concertation avec les 28 communes, et l’ensemble des acteurs et partenaires, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

L’élaboration du PLU Intercommunal prendra au moins 3 ans, la carte communale reste en vigueur jusque-là.

Une large concertation est prévue tout au long de l’élaboration : réunions publiques, ateliers thématiques, cahier de concertation à la mairie, site internet et blog dédié (<http://www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/blog/>).

Pour s’informer sur l’avancement du dossier : www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/

Différence entre carte communale et PLU

La carte communale délimite seulement les zones constructibles des zones inconstructibles et ne comprend pas de règlement. Le PLU forme un document d'urbanisme beaucoup plus complet qui permet d'exprimer un projet de territoire au travers du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Il définit de manière précise les règles de constructibilité applicables à chaque terrain et permet une vision prospective à 10 ans pour une évolution progressive et une maîtrise quantitative et qualitative du territoire.

Maison de l'enfance et de la jeunesse à Montignac

Une ouverture depuis le 1er septembre 2015



La maison de l'enfance et de la jeunesse est ouverte sur la commune de Montignac depuis le 1^{er} septembre 2015. Elle regroupe le multi-accueil (crèche collective) « les lutins » de 22 places, le relais d'assistantes maternelles du secteur, la ludothèque, le centre de loisirs les « p'tits loups » et celui des « cro-mignons ».

Ce bâtiment d'une surface totale de 947 m² est venu remplacer un bâtiment vétuste et devenu inadapté à ses fonctions. Une aile est dédiée à la petite enfance avec le multi-accueil et le relais d'assistantes maternelles, l'autre est dédiée aux centres de loisirs et à la ludothèque. Les deux parties sont reliées par des couloirs intérieurs mais aussi par une cour. Les repas pris par les enfants dans le cadre du centre de loisirs sont servis à l'Association Laïque pour le Développement de l'Accueil Scolaire et Associatif en Montignacois (ALDASAM) qui jouxte la maison de l'enfance. Les repas des enfants du multi-accueil sont eux confectionnés et servis dans la maison de l'enfance, la mutualisation avec l'ALDASAM n'étant pas possible.



Le coût des travaux s'élève à 2 477 000€ HT. 1 376 560€ sont pris en charge par différents co-financeurs : l'Etat, la Région, le Département et la CAF. Le reste est à la charge de la CCVH



Inauguration de
la Maison de l'Enfance le 16 avril 2016



Néandertal à la loupe

2 juillet - 13 novembre 2016
Musée national de Préhistoire
1, rue du musée
24 620 Les Eyzies-de-Tayac
05 53 06 45 45

Exposition organisée par le Musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac avec la collaboration scientifique du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, de l'UMR PACEA-Université Bordeaux I, du projet NEMO (*Neandertal face à la mort : cultures / pratiques funéraires*) et l'aide du Musée de Tautavel, du Musée d'Art et Archéologie du Périgord, du LASCARBX (LabEx Sciences archéologiques de Bordeaux) et de la municipalité de Brive-la-Gaillarde.

Le renouveau des études sur l'Homme de Néandertal dans l'un de ses territoires de prédilection, le nord-est du bassin aquitain, permet aujourd'hui de proposer une vision plus précise de cette humanité disparue. La maîtrise du feu qui joue un rôle important dans la structuration des groupes et des habitats est avérée par la présence de nombreux foyers à fonction particulière (éclairage, cuisine, chauffage) et de rares objets archéologiques ayant pu servir à allumer le feu (pyrite, manganèse...).

Pourquoi "à la loupe" ? Pour approcher cette humanité, il est indispensable d'examiner dans le moindre détail l'ensemble des vestiges lithiques et osseux qu'elle nous a laissés. Ce travail patient et méticuleux, permet de déchiffrer l'histoire des objets lithiques qui ont l'extraordinaire pouvoir d'enregistrer leur histoire géologique mais aussi anthropique (de la transformation de la matière brute jusqu'au moment de l'abandon de l'objet taillé). Un examen équivalent appliqué aux restes osseux apporte autant d'informations. C'est la prise en compte de l'ensemble de ces données qui renouvelle nos connaissances de ce monde disparu.

Le développement de l'utilisation de l'os est attesté : racloirs ou denticulés sur fragment d'os, objets de transformation d'autres matériaux (billots, retouchoirs) ou outils récemment identifiés, lissoirs, pièces intermédiaires... Les différents outillages lithiques démontrent des stratégies d'occupation de territoire, avec des groupes humains plus ou moins mobiles reposant sur une gestion rigoureuse des matériaux transportés.

L'expression symbolique à travers l'utilisation répétée des colorants et la diversification des pratiques funéraires sont au cœur de cette exposition. Pour ces dernières seront exposées les pièces originales correspondant à divers types de traitements : accumulations de restes humains isolés (ensemble de Sirogne), dépeçages des cadavres (les Pradelles) et inhumation (La Ferrassie, Le Regourdou). Tous ces aspects seront évoqués par des objets originaux provenant de divers grands sites classiques : Combe Grenal, Pech de l'Azé, la Ferrassie, Le Régourdou. Des traces émouvantes comme des empreintes (de pas, de main) du site normand du Rozel seront également présentées sous forme de moulage.

Ces éléments témoignent de la grande modernité des comportements néandertaliens, des hommes qui gèrent leur territoire, anticipent leurs besoins, ont des traits culturels spécifiques selon les groupes. N'oublions pas que Néandertal est toujours présent en nous à travers un petit pourcentage de notre génome.

Grand racloir de type Quina, Monpont Menestérol, Dordogne.

Autour de l'exposition

Visites découvertes, ateliers pour le jeune public et les familles.

Nocturnes de l'abri Pataud et du Musée national de Préhistoire à 21h30 les 19 et 26 juillet, 2 et 9 août.

Septembre

17-18 septembre : Journées européennes du Patrimoine

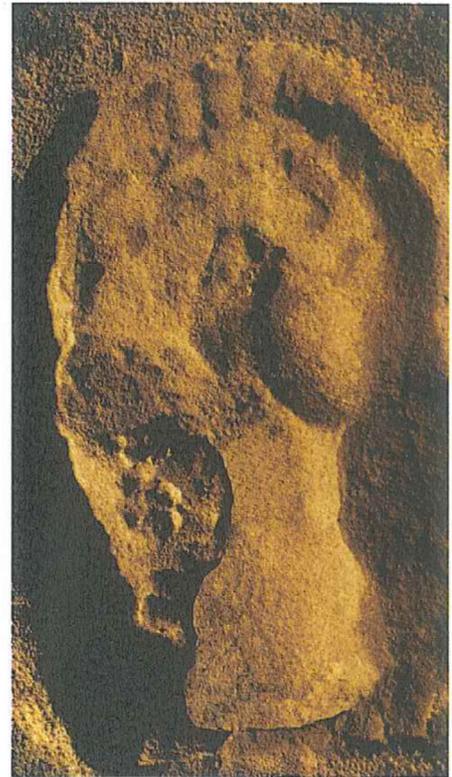
Octobre

8-16 octobre : Fête de la Science

L'ensemble de ces événements seront détaillés dans le prochain programme semestriel du Musée national de Préhistoire, à paraître début juin (disponible à l'accueil du musée et à l'office du tourisme).



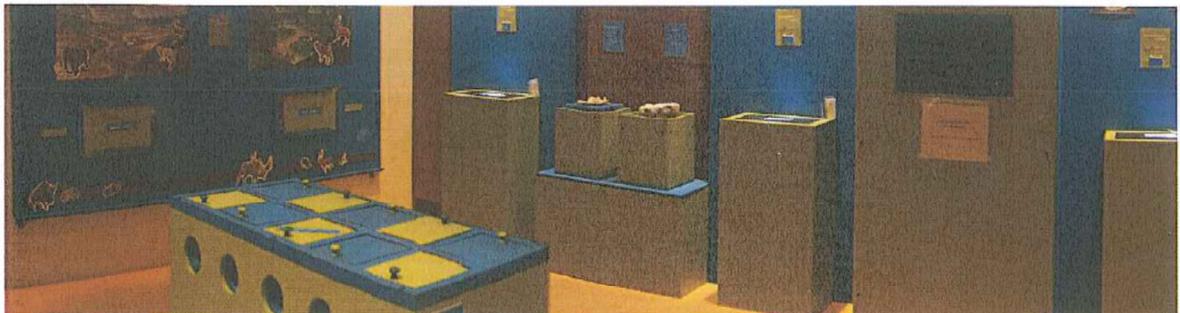
Echantillon des silex du nord-est aquitain ayant pu être taillés par l'Homme de Néandertal.
Photo MNP / Ph. Jugie



Empreinte de pas d'Homme de Néandertal, gisement du cap du Rozel, Manche (fouilles D. Cliquet)
Photo MNP / Ph. Jugie

... Nous vous attendons également au *Camp des petits Sapiens* !

Espace dédié aux enfants accompagnés de leurs parents au sein des galeries permanentes du musée, ouvert toute l'année.



TEMPS FORTS

Mai 2015

21-23 : congrès de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP) à la Halle
ci-dessous un article paru dans la lettre numérique « spécial congrès » de l'ANCP :

Etre conseiller pédagogique serait –il un gage de longévité ?



On pourrait le penser après la rencontre avec Georges DUPINET. Ce n'est pas le trahir que d'écrire dans cet article que Georges a 92 ans... Ancien instituteur aux Eyzies (de 1958 à 1969), il est devenu par la suite...conseiller pédagogique, et adhérent de l'ANCP ! Il a évoqué les premiers congrès qui se déroulaient tous à Paris (cf brochure 50 ans). Georges DUPINET a terminé sa carrière dans l'enseignement en tant qu'inspecteur à Périgueux. Son regard pétille quand il raconte son parcours... Il nous dit qu'il suit toujours les informations concernant l'Ecole. Comment faire autrement après tant d'années dans le microcosme Education Nationale ?
Georges a un message pour nous, chers collègues : « Courage ! ».
Quand on vous disait qu'il s'intéressait encore aux actualités de la grande maison...

Georges DUPINET (à droite)
et son ancien élève
Philippe LAGARDE,
Maire des Eyzies-de-Tayac

Juin 2015

4 : spectacle Crock'notes sur le bord de la Vézère, une très bonne ambiance (photo ci-contre)

7 : les 30 ans du club du Temps libre

8 : Visite de Hiroshi Ogo, invité par Jean-Jacques Mérienne, afin d'étudier la possibilité de faire la même course qu'au Japon (la Sakuramichi (250 km non-stop)) soit Belvès Millau 250 km également. Cette course pourrait avoir lieu en 2018 après autorisation des 3 départements (Dordogne, Lot et Aveyron) (photo ci-contre)

13 : fête de Sireuil a été malgré les intempéries un succès. Seul le feu d'artifice n'a pas pu avoir lieu pour clôturer cette belle manifestation

27 : fête des croquants à l'occasion du feu de St Jean

Juillet 2015

5 : brocante professionnelle sur le parking des bus

14 : fête de la Vézère organisée par la société de chasse des Eyzies, de superbes animations sur le thème de la chasse et clôturé par un magnifique feu d'artifice (voir article p.55)

16-17 : cirque Ullman toujours au rendez-vous

18 : repas des battages et le 19 : la traditionnelle fête des battages (voir article p.52)

24 et 31 : repas gourmand dans le parc de la Mairie avec ambiance musicale, un succès incontestable

25 : fête des bisons

31 : dans le cadre du Festival de Montignac, accueil du groupe folklorique venu de l'Equateur

Aout 2015

3 : concert de Xavier Renard, ce chanteur français est devenu un classique pour les manifestations des Eyzies tant par sa qualité de chanteur que par la profondeur de ses textes

5 : fête du bison autour du bison rôti à la broche organisée par les Yeuzes (voir article p.60)

7-21 : repas gourmand



8 : fête de la pêche clôturée par un feu d'artifice
 9-10 : cirque Ullman
 15 : remise de la « médaille de la famille nombreuse » à Jeanine DREVET. Félicitations à la maman et aux enfants venus en nombre
 16 : pour cause de mauvais temps la fête du 14 août a été reportée au 16 : fête de la Vézère sous un soleil radieux et clôturée par un feu d'artifice
 17 au 26 : congrès de la Serpe
 30 : sortie aux étangs du Bos de l'Amicale de Sireuil

Septembre 2015

12-15 : venue des espagnols de Puente Viesgo (voir article p.58)
 14 : démarrage des ateliers form'équilibre pour les séniors à la salle de la Poste qui se sont déroulés tout l'hiver
 26 : passage des cyclistes du « tour des 2 vallées »

Octobre 2015

10-11 : rallye du sarladais
 22 : sortie mycologique organisée par la municipalité et la Sté Mycologique du Périgord Noir (voir article p.10)
 24 : châtaignes et bourru organisé par les Croquants de Tayac
 31 : sortie des petits fantômes dans les rues de Sireuil organisée par l'Amicale de Sireuil

Novembre 2015 :

11 : repas du club de Temps Libre
 11 : cérémonie au monument aux morts de Sireuil et des Eyzies
 27 : quine du comité de Jumelage (prévu initialement le 14 et reporté suite aux attentats de Paris)
 29 : vide grenier de l'ACIP à la halle

Décembre 2015

5 : téléthon aux Eyzies avec buvette et vente de gâteaux et le soir repas moules-frites à Sireuil.
 18 : repas de fin d'année animé par Laurent Magne (photo ci-contre)

Janvier 2016

24 : « galettes des rois » offertes aux nouveaux habitants et aux aînés de la commune, une très belle après-midi à programmer chaque année (photo ci-contre)
 29 : vœux du Président de la communauté de communes Vallée de l'Homme et du Maire à La Halle

Février 2016

10 : félicitations à notre centenaire Mme Gilbertine Vigier née Grandet. Un bouquet de fleurs lui a été offert.
 13 : repas des chasseurs organisé par la Sté de Chasse des Eyzies

Mars 2016

6 : loto de la Fnaca
 13 : Marathon des forts : vtt, trail, marche (article p.8)
 19 : cérémonie de la Fnaca au Monuments aux morts
 26 : chasse aux œufs dans les ruelles de Tayac organisée par les Croquants de Tayac

Mai 2016 :

1 au 8 : exposition de peintures par l'association arabesque par une dizaine de peintres amateurs. Toujours beaucoup d'intérêts pour cette exposition
 5 : course pédestre « le Préhistorun » : 10km de course à pied (voir article p.8)
 7 : nettoyage des berges de la Vézère organisé par la municipalité (voir article p.6)
 8 : cérémonie au monument aux morts de Sireuil et aux Eyzies en présence des enfants de l'école (photo ci-dessus)
 21 : fête des voisins à Sireuil



COMPTE-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

Fixation des taux des taxes directes locales – Année 2015

Le Maire indique au CM que malgré les hausses des charges de fonctionnement et la baisse des dotations de l'Etat, il suggère de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux de 2014 soit :
Taxe d'habitation : 15,24 %, Taxe foncière (bâti) : 19,84 %, Taxe foncière (non bâti) : 84,99 %, CFE : 21,81%.

Affectation du résultat 2014 au budget primitif principal 2015

Le Maire explique au CM que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 20 mars 2015. Considérant l'excédent de fonctionnement, le CM, à l'unanimité, DECIDE d'affecter la somme de 100 000,00 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 259 257,03 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Affectation du résultat 2014 au budget primitif assainissement 2015

Le Maire explique au CM que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 20 mars 2015. Considérant l'excédent de fonctionnement, le CM, à l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 6 324,97 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget primitif 2015

Le Maire présente au CM le budget primitif 2015. Ce budget fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement. Ce budget montre, pour la première fois, la baisse de la

dotation globale de fonctionnement (participation financière de l'Etat) qui va s'accroître d'ici 2017. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2015 décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2015 qui s'élève à :
1 513 955,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
506 877,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Budget primitif assainissement 2015

Le Maire présente au CM le budget primitif 2015 d'assainissement. L'étude diagnostique du système d'assainissement est achevée, il reste à encaisser la subvention du département pour un montant de 15 500 €. Lors du CM du 27 janvier 2015 a été lancée l'étude sur la réhabilitation du réseau d'assainissement de Sireuil. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif d'assainissement 2015 décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget d'assainissement 2015 qui s'élève à :
65 510,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
163 572,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Avis sur le renouvellement et l'extension des conditions d'exploitation de la carrière souterraine « SARL des Carrières VEZE »

Le Maire informe le CM qu'une enquête publique est ouverte à la mairie des Eyzies du 25 mars 2015 au 24 avril 2015 concernant le renouvellement et l'extension des conditions d'exploitation de la carrière souterraine appartenant à la SARL des Carrières VEZE.

Le CM doit donner son avis. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DONNE un avis favorable au renouvellement et l'extension des conditions d'exploitation de la carrière souterraine « SARL des Carrières VEZE ».

Elaboration du PAVE (Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

Le Maire expose au CM qu'aux termes de l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois. Les modalités de concertation auprès de bureaux d'études spécialisés se feront suivant le mode de la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, PRECISE que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la Mairie.

Location du matériel communal

Le Maire indique au CM que la commune a investi dans l'achat de tables et de chaises. Chaque année, la commune est sollicitée par des particuliers, des associations et des communes voisines pour le prêt de matériel. Afin d'avoir une meilleure gestion de ce matériel, le Maire propose de louer les tables et les chaises. Une caution pourrait être demandée. M.Poirier indique qu'il faut que les demandeurs s'organisent pour récupérer et rendre le matériel par leur propre moyen.

Le Maire propose les tarifs suivants : 3 € la table (plateau + tréteaux), 1 € le fauteuil et une caution de 200 €. Après en avoir délibéré, le CM :

PROPOSE la gratuité pour les associations de la commune ainsi que pour les autres communes, concernant les autres utilisateurs, le prix est fixé à :

3 € la table (plateau+tréteaux)

1 € le fauteuil

Une caution de 200 €

DESIGNE Monsieur Gérard BAUCHET pour s'occuper de la location

INDIQUE que les tables et les chaises seront à récupérer sur le lieu du dépôt.

Repas gourmands

Le Maire donne la parole à M. Merienne. Il indique que cette année auront lieu 4 repas gourmands (vendredi 24 juillet, vendredi 31 juillet, 7 août et le 21 août). Il demande aux élus s'ils seraient d'accord pour ouvrir ces repas à des commerçants extérieurs à la commune si le nombre d'emplacements (entre 15 et 18) n'étaient pas pris par des commerçants des Eyzies. Une discussion s'instaure. Une majorité d'élus est défavorable à ce projet et souhaite poursuivre comme l'an dernier. Il faut fixer le tarif de l'emplacement, il est proposé à 20 €.

Après en avoir délibéré, le CM FIXE le tarif de l'emplacement à 20 € pour un repas gourmand, DECIDE de réserver les emplacements aux commerçants des Eyzies.

Opération d'investissement d'éclairage public : Avenue de la gare

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Avenue de la Gare

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DONNE MANDAT au SYNDICAT D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés et APPROUVE le dossier qui lui est présenté.

Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphonique – Effec bt Avenue de la gare

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques ,

administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui est présenté. Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants : Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambre de tirage) pour un montant de HT de 7 328,88 soit de 8 794,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le CM DESIGNE en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT D'ENERGIES DE LA DORDOGNE en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser pour le compte de la commune les travaux suivants :

Effacement BT Avenue de la Gare

Totalgaz

Le Maire indique au CM que les résultats de l'enquête auront lieu dans le courant du mois d'Avril. Il précise qu'une étude a été réalisée pour les bâtiments communaux suivants : l'Ecole, la Halle et la Poste. L'étude montre qu'au vu des consommations et des travaux à effectuer, l'amortissement serait de 2 ans pour l'école, 8 ans pour la Halle et 2 ans pour la Poste. Certains élus demandent si un tel investissement est intéressant. Le Maire explique que pour la Halle la chaudière a plus de 30 ans et qu'il va falloir penser à la changer comme celle de la Poste, alors pourquoi ne pas opter pour l'énergie au gaz ? Par ailleurs, dans le cadre de cette opération des aides financières sont accordées.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de valider la proposition de Totalgaz pour les bâtiments cités ci-dessus.

Blason

Le Maire rappelle que lors du dernier CM, chaque élu présent a eu copie des 2 projets de blason. Le choix doit être fait. Une discussion s'instaure. Après en avoir délibéré, le CM : VALIDE le projet n°4 (demandé par M. Bauchet) par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

M. Poirier demande s'il est possible de faire un courrier au SICTOM du Périgord Noir pour demander l'ouverture de la déchetterie le jeudi.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 JUIN 2015**

Maîtrise d'œuvre – Programme assainissement

Le Maire rappelle que par délibération en date du 27 janvier 2015, le Conseil l'a autorisé à engager une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du programme d'assainissement 2015 – 2018. Un seul bureau d'études a répondu à la consultation. Le bureau Advice Ingénierie a fait une proposition dont les taux de rémunération sont les suivants :

Enveloppe affectée aux travaux inférieure à 50 000 €HT	7,95 %
Enveloppe affectée aux travaux comprise entre 50 000 et 200 000 €HT	7,30 %
Enveloppe affectée aux travaux comprise entre 200 000 et 300 000 €HT	6,50 %
Enveloppe affectée aux travaux supérieure à 300 000 €HT	5,95 %

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la proposition du bureau d'études ADVICE INGENIERIE, AUTORISE le Maire à signer le marché.

Totalgaz

Le Maire fait un point sur le dossier de raccordement en gaz du bourg. Le dossier a été validé pour une tranche allant de l'Hôtel Cro-Magnon à l'Avenue de la Forge. Dans un premier temps, le positionnement de la cuve avait été envisagé à côté des ateliers. La dernière solution retenue se situe au niveau

du parking sous la pizzeria « La Milanaise » et a été validée en « guichet unique ».

En septembre, le CM devra délibérer sur la convention nous liant à la société Totalgaz.

PAVE : Choix du bureau d'études

Le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2015, le CM a accepté l'élaboration d'un Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et l'a autorisé à consulter des bureaux d'études. La consultation étant terminée, il présente au Conseil Municipal, les propositions qui ont été transmises. Le cabinet d'études A2I de Saint Pardoux La Rivière fait une offre à 3 900 € HT soit 4 680 € TTC, le cabinet d'études ACTEBA/SOCOTEC une offre à 2 850 € HT soit 3 420 € TTC. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de retenir la proposition du cabinet d'études ACTEBA/SOCOTEC pour un montant de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC,

Nomination d'un nouvel adjoint

Le Maire fait part au CM de son souhait de nommer un nouvel adjoint. Actuellement, la délibération du 28 mars 2015 avait décidé la création de 3 postes d'adjoints, le Maire propose d'en rajouter un. En effet, l'article L.2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales précise que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Le Conseil étant composé de 15 conseillers municipaux, le nombre maximal d'adjoints peut être de 4.

Le Maire propose M. Gérard BRUN qui est très impliqué dans l'organisation de l'ensemble des manifestations et aussi dans la gestion du restaurant scolaire. M. Gérard BRUN a été proclamé 4^{ème} adjoint avec 14 voix et un blanc.

Indemnité de fonction

Le Maire propose de ne pas modifier l'enveloppe annuelle des indemnités de fonction, mais de modifier le taux de l'indemnité de fonction du maire-délégué comme suit :

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE cette nouvelle répartition des indemnités qui n'impacte pas sur l'enveloppe annuelle, RAPPELLE les taux du calcul des indemnités :

Maire : 31 % de l'indice 1015,
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice 1015,

Maire-délégué : 8,75 % de l'indice 1015.

Personnel scolaire

Le Maire rappelle que pour le bon fonctionnement de l'école, il est nécessaire de renouveler le poste d'ATSEM pour la classe des TPS/PS/MS à compter du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2016 ce qui permettra d'annualiser le temps de travail. Il précise que Mme l'inspectrice d'académie, par courrier en date du 4 mai 2015, a confirmé le maintien de la 4^{ème} classe.

Cet agent sera soumis aux heures de travail suivant :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8H30 à 13H et de 14H00 à 16H30 soit 7H/jour et le mercredi de 8H30 à 13H soit 4H30.

7 heures aux congés d'automne, 7 heures aux congés de Noël, 7 heures aux congés d'Hiver, 7 heures aux congés de printemps, 28 H en août 2015 avant la reprise de l'école 28 H en juillet 2016 à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Le temps de travail annualisé sur l'année est donc de 27H50/semaine. Sur ces horaires ne sont pas prévus les heures de ménage de la classe qui sont effectuées par un autre agent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement du poste d'ATSEM pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2015.

Convention de mise à disposition de services communaux pour la communauté de communes « Vallée de l'Homme »

Le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de services communaux pour la communauté de communes « Vallée de l'Homme » dans le cadre de la bonne organisation et de rationalisation du service d'accueil périscolaire de la commune. Ce service est nécessaire à l'exercice de la compétence ALSH périscolaire (temps d'accueil périscolaires mis en place par la réforme des rythmes scolaires).

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la convention de mise à disposition de services communaux pour la communauté de communes « Vallée de l'Homme »,

Opération d'investissement d'éclairage public

– Déplacement candélabre n°0153 et remplacement candélabres n°0154 et 0023

La commune de LES EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat Départemental

d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Déplacement candélabre n°0153 et remplacement candélabres n°0154 et 0023.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 4 544,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE MANDAT au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

Logement de la Poste et logement de Sireuil

Le Maire informe le CM que Mmes Virginie VINEL et Isabelle GALATEAU ont fait une demande pour intervertir de logement à compter du 1^{er} juin 2015. Ce choix ne peut être entériné que lors d'un conseil municipal. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE ce changement de location entre les 2 locataires à compter du 1^{er} juillet 2015. AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir. Le loyer pour le logement de la Poste s'élève à 444 € (plus une provision pour charges de chauffage de 50 € pour les deux logements) et celui de Sireuil à 430 € (plus une provision pour charges de chauffage de 50 € pour chaque logement).

Demande des habitants du « Repaire »

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Véronique Le gens et des habitants du Repaire concernant la vitesse excessive des automobilistes qui roulent dans ce petit hameau.

Ils souhaitent l'installation de 5 plateaux ralentisseur de vitesse. Le Maire informe le CM que régulièrement à ses permanences, on lui demande la pose de ralentisseurs. Ce problème est dû à l'incivilité des conducteurs qui ne respectent pas les limitations de vitesse mises en place.

Il est signalé que sur les rues de la Gaubert et du Moulin ce sont, régulièrement des locaux, qui ne respectent rien. Le Maire propose de demander un devis pour la pose de « coussins

berlinois » sur des endroits jugés les plus dangereux (comme dans la Rue du Moulin) et de créer un groupe d'élus qui se rendra au « Repaire ».

Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à demander des devis de « coussins berlinois », PROPOSE qu'une délégation d'élus se rende au « Repaire » pour étudier la demande des habitants de ce hameau.

Œuvre d'art : Rond-point de la Forge

Le Maire rappelle au CM que le rond-point de la Forge a été réalisé par le Conseil Général de la Dordogne pour un montant de 600 000 € avec une participation communale de 4 500 €. Concernant l'aménagement artistique, plusieurs réunions ont eu lieu au STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) pour l'étude du 1 % culturel. Cette solution de financement ne peut être envisagée. La création d'une œuvre d'art pourrait se faire sur le pourtour du rond-point avec comme thématique les animaux de Lascaux afin d'intégrer la commune dans l'ensemble des sites liés à l'art préhistorique dans la Vallée de la Vézère. L'enveloppe de ce projet pourrait être de 30 000 € maximum avec un co-financement du conseil départemental.

Afin de poursuivre le dossier, le CM doit délibérer pour acter le projet et créer le comité d'experts.

Après en avoir délibéré, le CM ACTE le projet de création d'une œuvre d'art au rond-point de la Forge, CREE le comité d'experts représenté par M. Fleury, M. Muhlach-Chen, M. Delord, Mme Rolin, M. Delfour, M. Lagarde, Mme Catoire et une personne médiatrice, consultante extérieure. Le comité de pilotage permettra d'établir le cahier des charges pour la mise en concurrence.

Football Club Sarlat – Marcillac : Demande de subvention

Le Maire donne lecture du courrier du Maire de Sarlat concernant les difficultés financières rencontrées par l'association sportive « Football Club Sarlat-Marcillac ». Il propose que chaque commune verse une subvention de 100 € par enfant concerné. La commune a 1 enfant adhérent à cette association. Une discussion s'instaure. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de ne pas verser de subvention à l'association sportive « Football Club Sarlat-Marcillac ».

QUESTIONS DIVERSES

Postes d'adjoint technique

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission administrative paritaire lors de sa séance du 3 avril 2015, a émis un avis favorable pour l'avancement de grade de 2 agents, Messieurs Pascal BOUCHARD et Thierry LAURENT au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Il convient de créer ces deux postes et de supprimer du tableau des effectifs les 2 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Après en avoir délibéré, le CM CREE deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, SUPPRIME du tableau des effectifs 2 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Moulin du Bareyrou

Le Maire indique au CM qu'il a confié à Claudine BUTY d'investiguer sur le Moulin du Bareyrou. En effet, ce moulin se situe non loin de la Vézère à la sortie de la Beune et vu l'état dans lequel il se trouve, il ne permet plus à l'eau de s'évacuer normalement et ne joue plus son rôle lors des crues.

Claudine BUTY, après des recherches sur le cadastre, a envoyé un courrier à Maître Olivier BENOIT, mandataire judiciaire de « FINANCIERE ALQUIER SA ». Une réponse a été reçue le 15 juin 2015 qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir préciser le montant du prix proposé et le délibéré du Conseil qui autorise l'acquisition. Le Maire tient à préciser que cette bâtisse est très dangereuse, un arbre est même couché dessus. Par ailleurs, existe le problème de l'envasement qui lors de crues pourrait inonder, plus rapidement, les maisons voisines. Ce bâtiment peut être très dangereux aussi pour les pêcheurs. Il rappelle qu'il incombe au propriétaire de remettre en état un bâtiment menaçant ruine. Il propose de faire une proposition d'achat à 1 000 € compte tenu de l'importance des travaux pour mettre en sécurité ce secteur.

Après en avoir délibéré, le CM PROPOSE à Maître Olivier BENOIT d'acquérir les parcelles cadastrées section AD n°161 d'une superficie de 318 m2 et section D n°1 d'une superficie de 45 m2 pour un montant de 1 000 €.

Déchetterie des Eyzies : Demande du SICTOM

Le Maire donne lecture de la demande du SICTOM du Périgord Noir qui souhaite mettre en place une benne de 30 m3 pour la collecte de tout le mobilier de maison. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de l'installer dans le périmètre actuel de la déchetterie en raison de la présence d'une ligne électrique. Par contre, l'installation pourrait se faire à l'extérieur de la déchetterie, à droite en arrivant. Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE la mise à disposition du terrain (6mx15m) situé à droite du portail d'accès à la déchetterie, à charge du SICTOM du Périgord Noir de déplacer et de prolonger le grillage existant.

Contrat saisonnier

Le Maire informe le CM que l'arrêt maladie d'un des agents du service technique se prolonge et qu'il n'a pas été remplacé. Vu la charge de travail en période estivale, il propose de recruter un contractuel du 15 juillet au 15 septembre 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le recrutement d'un agent à temps complet, en contrat à durée déterminée du 15 juillet au 15 septembre 2015.

Drapeau personnalisé : Gérard Bauchet a demandé au secrétariat de faire établir un devis pour un drapeau personnalisé avec le blason pour mettre devant la Mairie avec les autres drapeaux. Le devis s'élève à 146,52 €. Le Conseil Municipal valide ce devis.

Roland Van Muijlwijk demande s'il n'est pas possible de nettoyer les miroirs installés dans les carrefours et souhaiterait que les gens qui se garent dans la rue respectent les emplacements.

Yves Pouget demande s'il n'est pas possible d'aménager la promenade qui va à la chute de la Beune. Le Maire explique que ce n'est pas possible car nous sommes sur des propriétés privées.

Yves Pouget souhaiterait que des dispositions soient prises sur l'étendage du linge dans la rue du moulin et que la parabole située en façade de la maison n°17 soit mieux positionnée. Un courrier leur sera adressé.

Amandine Dalbavie demande s'il est normal que le chemin des sources soit fermé et clôturé. Le Maire lui dit que non que c'est toujours un chemin rural. Amandine pense qu'il faudrait l'intégrer dans le PDIPR. Le Maire propose de demander à la Communauté de communes en charge des chemins de randonnées d'étudier la proposition.

Véronique Saupin signale que lors de la dernière réunion du transport scolaire à Saint-Cyprien, il a été demandé des panneaux de signalisation pour l'arrêt à la Croix du Mas à Sireuil. Ils sont à la commande.

Le Maire fait le point sur le nettoyage des berges. 125 bénévoles ont participé et 8 m3 de déchets ramassés.

Le Maire lance la souscription pour le repas du « Bison » le mercredi 5 août 2015.

Gérard Brun trouve que les banderoles de la manifestation du 14 juillet ne sont pas assez visibles.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Elaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'Accessibilité Programmé (Ad 'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspondant à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3

-6 ou 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Le Maire explique au Conseil Municipal que 2 réunions d'informations, organisées par la Communauté de Communes « Vallée de l'Homme », ont été réalisées dans le courant de l'été avec Monsieur SICRE (Chargé de mission Accessibilité, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne) afin d'aider les élus à mieux comprendre et mieux remplir le document à transmettre à la Préfecture.

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et Installations ouvertes au public de la commune.

Cette opération importante n'a pas été terminée pour le 31 décembre 2014 comme le prévoit la loi du 11 février 2005 sauf pour certains bâtiments (Groupe scolaire, Office de Tourisme, Cabinet Médical).

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL va élaborer un ou plusieurs agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous

Ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux et un échéancier, leurs financements et les éventuelles demandes de dérogation susceptibles d'être sollicitées pour certains travaux.

Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 – 6 ou 9 ans selon les cas.

Ces Agendas seront déposés en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, DECIDE l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux, AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Conseil départemental de la Dordogne : Procès-verbal de transfert de gestion d'ouvrages – Giratoire RD47/RD706

Le Maire donne lecture au CM du procès-verbal de transfert de gestion du giratoire RD47/RD706. Cette gestion concerne tous les aménagements de la voirie ainsi que l'ensemble des aménagements paysagers. A

ce jour, un certain nombre de plantations sont mortes, il serait bon de demander au Conseil Départemental de bien vouloir procéder aux changements avant la signature du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le CM DEMANDE au Conseil Départemental de bien vouloir procéder aux remplacements des plantations mortes, AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de transfert de gestion du giratoire RD47/RD706 dès la remise en état de celui-ci.

Communauté de communes « Vallée de l'Homme » : Proposition de reportage photographique

Le Maire fait part au CM de la proposition de la communauté de communes de réaliser un reportage de 600 à 800 photos sur l'ensemble des communes pour un coût total de 7 320 € TTC.

La répartition financière serait la suivante :

Communauté de Communes : 1 060 €,

Office de tourisme : 1 060 € et prise en charge des frais d'hébergement,

Communes : 200 € chacune.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité VALIDE la proposition de reportage photographique de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme ».

Enquête publique : Déclaration d'intérêt général (DIG) et l'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » du programme pluri-annuel de restauration et de gestion du bassin de la Vézère en Dordogne au profit du syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne – Avis du Conseil Municipal

Le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique citée en objet. Cette enquête a débuté le lundi 17 août 2015 et se clôture le vendredi 18 septembre 2015. Le Syndicat mixte du Bassin versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD) a engagé, en 2011-2012, une étude diagnostic que le bassin versant de la Vézère et de ses affluents. Cela a permis de déterminer des objectifs et une stratégie d'actions.

Certaines actions doivent faire l'objet d'une DIG comme :

Des travaux de restauration de ripisylve et du lit mineur :

Gestion des embâcles en lit mineur des cours d'eau,

Gestion de la végétation présente dans le lit mineur,

Intervention sur la ripisylve par coupes et abattage,

Plantations et reconstitution de la ripisylve

Des aménagements divers : aménagements d'abreuvoirs, remplacement de buses par passage à gué

Des travaux particuliers (suppression de concrétions calvaires)

Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » du programme pluri-annuel de restauration et de gestion du bassin de la Vézère en Dordogne au profit du syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

Logement de Sireuil

Le Maire fait part au CM du courrier de Mme Virginie VINEL qui résilie le bail du logement qu'elle occupe à Sireuil à compter du 10 novembre 2015. Par ailleurs, nous avons reçu un courrier d'une personne qui souhaite louer ce logement. Le Maire aborde le sujet des migrants et les demandes du Président du Conseil Départemental et du Préfet de la Dordogne pour trouver des logements pour les accueillir. Il pense que le logement de Sireuil est trop excentré du bourg des Eyzies et des premières commodités. Il suggère de lancer une étude sur l'aménagement des combles au-dessus de l'Office de Tourisme. Un partenariat pourrait être étudié avec le Conseil Départemental et la Préfecture. M. Roux demande pourquoi l'Etat ne réaménagerait pas le bâtiment de l'Université de Bordeaux actuellement vacant. Monsieur Pouget demande comment va se faire l'intégration.

Le Maire répond qu'il a déjà reçu des propositions de personnes qui se proposent pour des cours de français et pour ce qui du bâtiment de l'université ce n'est pas le but de la commune.

Dans l'attente de monter un dossier d'aménagement des combles, le Maire propose d'accepter la demande de Mme Annick VOISIN.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de lancer une étude sur l'aménagement des combles au-dessus de l'Office de Tourisme pour créer un logement susceptible d'accueillir des réfugiés, DECIDE de louer le

logement à Madame Annick VOISIN dès qu'il sera disponible (voir travaux à effectuer), FIXE le prix à 444 € et une provision pour charges de chauffage de 50 €.

Espaces jeux

Le Maire fait part d'une demande de Mme Vallade, qui se fait la porte-parole d'une vingtaine de jeunes qui souhaiteraient avoir un espace jeux pour se retrouver. En effet, sur le territoire de la Communauté de communes des activités sont proposées sur le Bugue et Montignac pour les ados, des centres de loisirs pour les plus jeunes mais pas sur notre commune. Le Maire a rencontré le commercial de la société « Agorespace ». Nous sommes allés voir l'installation faite à Marquay.

C'est un terrain à échelle humaine conçu pour le plus grand nombre, pour le plaisir de jouer au ballon et autres jeux de balle (football, hand-ball, basket, volley, tennis). Avec cet équipement, toutes les générations pourront pratiquer, individuellement ou en équipes, différents types de sports.

Les enfants de l'école auront un lieu pour pratiquer leurs activités d'éducation physique. Le coût d'un tel investissement s'élève à environ 50 000 € TTC. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de poursuivre l'étude de cet espace multisports.

Site internet de la Commune

Le Maire fait part de sa rencontre avec M. Laurent PIA, de la Société FIRE LIVE. Il propose un logiciel performant et particulièrement économique conçu pour les Communes. Cet outil est simple d'utilisation et permet d'intervenir très facilement sur l'ensemble du contenu. M. PIA souhaite aussi faire une proposition à la Communauté de Communes « Vallée de l'Homme » ce qui permettrait de résoudre le problème de connexion avec l'ensemble des communes. Le Maire propose au CM de créer un groupe de travail pour rencontrer Monsieur PIA.

Après en avoir délibéré, le CM DESIGNER Mmes Amandine DALBAVIE, Séverine COSPAIN, Claudine BUTY, Véronique SAUPIN, M. Gérard BAUCHET, Jean-Jacques MERIENNE, Yves POUGET et Roland VAN MUIJLWIJK pour participer à la réunion de travail avec M. Laurent PIA.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Monsieur et Madame COIRATON
Le Maire donne lecture de la demande de M et Mme Coiratou concernant les deux sources situées à Fontvialane. Les 2 sources sont complètement asséchées par détournement et pompage de la part de M. Calixte SEYRAL dont une des sources est communale. Ils souhaitent que la commune intervienne pour rétablir le fonctionnement de la source communale et obtenir un droit de puisage sur l'autre source. Par ailleurs, ils souhaitent que nous intervenions sur la « décharge sauvage et anti-écologique » de M. SEYRAL. Le Maire pense qu'il faut se rendre sur place pour voir la situation, mais, en effet, la deuxième source qui est communale ne peut pas être asséchée. Il propose de faire un courrier à M. Calixte SEYRAL. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE qu'un groupe d'élus se rendra sur place, DEMANDE au Maire de faire un courrier à Monsieur Calixte SEYRAL pour le problème des sources mais aussi pour sa décharge sauvage.

Aménagement de sécurité rue du Moulin : Le Maire informe le CM que des coussins de type « berlinois » ont été posés juste après le Pôle International de la Préhistoire, une matérialisation piétonne a été faite. Il reste à poser les panneaux de signalisation.

Totalgaz : Le Maire confirme que les travaux doivent être réalisés cet hiver.

Eclairage de la passerelle : Mme Amandine DALBAVIE demande s'il n'y a pas une solution pour que l'éclairage de la passerelle du pont routier fonctionne. La question sera posée au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Sortie de l'école : Mme Séverine COSPAIN soulève à nouveau le problème de la sortie de l'école et des parents qui bloquent la promenade de la Vézère et qui descendent toujours se garer sur le parking de la Mairie.

Travaux sur les routes communales : M. Roland VAN MUIJLWIJK demande si les travaux sont terminés sur la route des Granges, car si c'est le cas, c'est vraiment mal fait. Apparemment les travaux ne sont pas terminés.

Fête du « Bison » : Mme Nicole BLEY est régulièrement interrogée par des habitants de la commune qui s'interrogent sur le financement de la fête du « Bison ». Le Maire rappelle que c'est l'association « Les Yeuzes » qui a financé la manifestation et non la commune.

Renforcement du réseau électrique « le Pech de Bertrou » : Mme Véronique SAUPIN demande s'il est normal que des fils traînent encore.

Relais SFR : Mme Amandine DALBAVIE demande où en est le dossier. Le Maire précise qu'une autre déclaration préalable a été déposée par TDF pour augmenter de 7 m l'antenne Bouygues située sur les hauteurs de la Rouquette.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 NOVEMBRE 2015**

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Le Maire indique au CM que le projet de schéma a été présenté aux membres de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) le 5 octobre 2015.

Les conseils municipaux et communautaires sont tenus d'émettre un avis argumenté sur la ou les propositions du schéma dans un délai de 2 mois soit avant le 10 décembre 2015.

La commune est concernée par plusieurs points :

Périmètre intercommunal

N°9 Extension de la CCVH (Communauté de communes « Vallée de l'Homme ») aux communes d'Audrix et de Limeuil.

Aménagement

N°11 Dissolution du syndicat d'étude et d'aménagement du Pays des deux vallées. Il était initialement destiné à la création d'un établissement pour personnes âgées dépendantes. Cet ensemble immobilier est terminé.

Déchets

N°12 Fusion de tous les syndicats de collecte des déchets avec le SMD3

Objectif : confier l'intégralité du service, collecte et traitement, à un syndicat unique. Les statuts du

SMD3 ont été modifiés pour étendre ses compétences à la collecte.

AEP

N°27 Fusion des SIAEP de Manaurie, Saint Léon sur Vézère, Sainte Alvère-Lalinde nord Trémolat-

Calès. Le SIAEP de Manaurie et celui de Saint-Léon-sur-Vézère sont développés vers deux SIAEP bien interconnectés. Cela représenterait au total 27 communes. La commune de Journiac pourrait rejoindre le SIAEP fusionné.

Voirie et gestion forestière

N°40 Fusion des syndicats de voirie forestière La Commune adhère au SI de développement forestier des coteaux du Périgord Noir. La commune a demandé son retrait au printemps 2015.

Action sociale

N° 43 Dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale du Bugue après intégration d'Audrix dans la CCVH.

Du fait de l'intégration de la commune d'Audrix à la CCVH il y a identité de périmètre entre le SIAS et la CCVH.

N°46 Dissolution du syndicat d'action sociale de Saint Cyprien après retrait de la commune de Saint

Vincent de Cosse et des communes de Tursac et des Eyzies. La commune des Eyzies a rejoint le SIAS du Bugue depuis 1er mai 2013.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE, à l'unanimité, la proposition n°9 et la proposition n°11, NE VALIDE PAS, par 15 voix contre, la proposition n°12 concernant la fusion de tous les Syndicats de collecte des déchets avec le SMD3. En effet, sur le territoire de la communauté de communes « Vallée de l'Homme » deux syndicats gèrent de manière efficace cette collecte. Une gestion éloignée deviendrait trop difficile pour nos communes. A l'heure actuelle, les élus locaux peuvent intervenir facilement auprès de ces syndicats, il sera beaucoup plus compliqué de communiquer avec une seule unité, APPROUVE, par 13 voix pour et 2 abstentions la proposition n°27. Monsieur Merienne tient à souligner qu'il n'y aura pas d'économies de faites sur un tel projet et surtout une concertation très rapide. Le Maire pense que cette fusion sera bénéfique pour les importants investissements que ne pourraient plus supporter un petit syndicat,

VALIDE, à l'unanimité, la proposition n°40. La commune ayant demandé son retrait du Syndicat intercommunal de développement forestier des Coteaux du Périgord Noir par délibération en date du 20 mars 2015, VALIDE, à l'unanimité, les propositions n°43 et n°46.

Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Préalablement au vote du budget 2016, le Maire rappelle au CM que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le CM peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Afin de pouvoir régler certains investissements à venir avant le vote du budget 2016, il est nécessaire de prévoir les montants suivants :

Article 2051 (ONA) : 2 600,00 € (logiciel mairie)

Article 2151 (ONA) : 5 900,00 € (plate-forme containers)

Article 21318 (10001) : 25 000,00€ (menuiseries hébergement de Sireuil 2^{ème} pavillon)

Article 21318 (10001) : 3 500,00 € (portes de garage ateliers municipaux)

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE les prévisions ci-dessus.

Moulin du Bareyrou

Le Maire rappelle au CM la délibération du 30 juin 2015 concernant sa volonté d'acheter le moulin du Bareyrou afin de la sécuriser. Par courrier en date du 28 septembre 2015 le greffe du tribunal de commerce de Toulouse nous a transmis une copie de l'ordonnance rendue par Maître MOLVOT, Juge Commissaire autorisant la cession de gré à gré des parcelles cadastrées AD n°161 d'une superficie de 318 m² au lieu-dit « Le Bareyrou » et D n°1 d'une superficie de 45 m² au lieu-dit « Le Cingle » pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AD n°161 d'une superficie de 318 m² au lieu-dit « Le Bareyrou » et D n°1 d'une superficie de 45 m² au lieu-dit « Le Cingle » pour un montant de 1 000 €, DESIGNER Maître MAGIS, Notaire à Meyrals pour établir l'acte notarié.

Détermination des critères relatifs à l'entretien professionnel pour les fonctionnaires territoriaux de la collectivité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 76,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Compte tenu du caractère obligatoire de l'entretien professionnel pour les fonctionnaires de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015, Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mettre des critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents évalués. Au regard de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumée, le Maire propose d'adopter les critères suivants ;

Catégorie A et B :

Aptitudes générales,

Sens des relations humaines

Efficacité

Qualités d'encadrement

Catégorie C :

Connaissances professionnelles et techniques

Exécution, initiative, rapidité, finition

Qualités relationnelles (travail en commun, relation avec le public)

Ponctualité et assiduité

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents évalués, AUTORISE le maire à soumettre lesdits critères au Comité Technique du Centre de Gestion 24.

Communauté de communes « Vallée de l'Homme » Modification des chemins inscrits au PDIPR

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 2004 inscrivant des itinéraires de randonnées dans le Plan Départemental des

Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR),

Vu les difficultés rencontrées sur certains itinéraires,

Le Maire propose d'annuler la boucle de randonnée n°18 « boucle de Commarque ». Afin de permettre une liaison entre « la boucle du Mas de Sireuil » et le château de Commarque, une partie de l'itinéraire est gardé sous forme de liaison.

De même, afin de ne pas rompre la continuité du réseau départemental, une partie de la boucle est gardée sous forme de liaison entre « la boucle du Mas de Sireuil » et la « boucle de Callabout » sur la commune de Marquay . Le Maire propose aussi de modifier le parcours de la liaison entre « la boucle du Mas de Sireuil » et la commune de Meyrals. Le nouvel itinéraire passera par le hameau de Lasserre. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de retirer du PDIPR les itinéraires comme précisé ci-dessus et dans la carte jointe, DECIDE d'inscrire au PDIPR les itinéraires comme précisé ci-dessus et dans la carte jointe (sous réserve de l'accord de la commune de Marquay)

Syndicat intercommunal à vocation multiple du Bugue : Demande de participation

Le Maire fait part au CM de la demande du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bugue concernant la participation communale au transport scolaire pour le collège du Bugue (138 € par élève/an) et pour les lycées (80 € par élève/an). Pour l'année scolaire 2015/2016, 3 enfants sont concernés, 3 pour le collège du Bugue et 1 pour un lycée de Périgueux.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la participation communale comme indiquée ci-dessus ainsi que la liste des enfants concernés.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 et D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2014 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Après présentation de ce rapport, le CM ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil relatif à l'exercice 2014. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site : www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Bail du Crédit Agricole

Le Maire fait part de sa rencontre avec les dirigeants du Crédit Agricole. Ils l'informent qu'ils ne sont plus utilisateurs de l'ensemble des bureaux mais qu'ils souhaitent conserver le distributeur automatique de billets. Le bail actuel a été signé le 1^{er} mars 2008 pour une durée de 9 ans.

Le Crédit Agricole n'occuperait plus que le SAS d'entrée et le local technique au coffre et aurait besoin d'une autorisation de passage par l'actuelle salle d'attente. Un loyer de 200 € pourrait leur être demandé. Le reste du local serait récupéré par la Commune. Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer un nouveau bail avec le Crédit Agricole à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les pièces suivantes : SAS d'entrée et local technique. Une autorisation de passage leur sera accordée à leur demande par l'actuelle salle d'attente, VALIDE le montant du loyer à 200 € par mois (charges non comprises).

Relais SFR

Le Maire tient à informer le CM sur le dossier de l'antenne relais de SFR. Il rappelle la procédure :

La déclaration préalable a été accordée le 30 décembre 2014 après avis favorable des bâtiments de France,
Dépôt d'une procédure du Collectif des 60 familles auprès du Tribunal Administratif enregistrée, par celui-ci le 27/03/2015,
Entre-temps une rencontre a eu lieu avec les différents prestataires de téléphonie pour s'étendre sur un autre lieu et notamment sur la possibilité d'adapter un pylône existant au lieu-dit « La Rouquette »,
Une nouvelle déclaration préalable a été déposée sur ce pylône existant et accordée par arrêté en date du 15 septembre 2015. Il semblerait à ce jour qu'aucun recours n'ait été déposé.

Par contre, la procédure au Tribunal Administratif concernant le premier projet continue. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Collectif des 60 familles à l'attention du Tribunal en date du 19 novembre 2015. Ce courrier laisse entendre que le Maire serait intervenu auprès du Préfet afin de relancer le projet de départ. Il juge ces propos inacceptables, d'autant plus qu'il a sollicité les opérateurs, Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre afin d'étudier toutes les solutions alternatives possibles, malgré la pression des administrés qui n'ont plus de couverture réseau SFR sur Les Eyzies aujourd'hui. Il considère ce procès d'intention infondé et malhonnête.

Assurance statutaire des agents

Le Maire rappelle au C M que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeurs de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Le taux de cotisation était de 5,72 % en 2015 et restera identique en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le contrat CNP assurances pour l'année 2015.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2016**

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Lors de la réunion du 24 novembre 2015, les montants suivants ont déjà été validés :
Article 2051 (ONA) : 2 600,00 € (renouvellement logiciel)

Article 2151 (ONA) : 5 900,00 € (plate-forme containers)

Article 21318 (10001) : 25 000,00 € (menuiserie hébergement de Sireuil 2^{ème} pavillon)

Article 21318 (10001) : 3 500,00 € (porte de garages ateliers municipaux)

Afin de pouvoir régler certains investissements réalisés ou à venir avant le vote du budget 2016, il est nécessaire de prévoir les montants suivants :

Article 21578 (ONA) : 600,00 € (coffret électrique parking des bus)

Article 2183 (ONA) : 800,00 € (Unité centrale Bibliothèque)

Article 21312 (10001) : 2 400,00 € (Ecole : Rideaux 3 classes).

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE les prévisions ci-dessus.

Classement et aliénation de chemins ruraux au lieu-dit « Tayac » (la « grange de fonluc »)

Par arrêté en date du 7 octobre 2015, une enquête publique a été ouverte du 9 novembre au 23 novembre 2015 sur le projet de classement et d'aliénation de chemins ruraux au lieu-dit « la Grange de Fonluc » à la demande conjointe de Mme Emilienne COUDERC et ses enfants. L'enquête publique n'a donné lieu à aucune déclaration défavorable et l'avis de M. le commissaire enquêteur est favorable au projet. Après en avoir délibéré, le CM :

ACCEPTÉ le classement du chemin rural qui se rend aux lieux-dits « La Cabane » et « Les Côtes ». Pour ce dossier, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune, FIXE le prix d'achat à 1,08 € le m², ACCEPTÉ le déclassement et l'aliénation du chemin rural passant entre les parcelles cadastrées section A n°937, 938, 916, 117, 905 et 906 au profit de la famille COUDERC. Pour ce dossier les frais de notaire seront à la charge des demandeurs. Le prix de vente est fixé à 1,08 €.

Déclassement et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Lasserre Perdissou »

Par arrêté en date du 7 octobre 2015, une enquête publique a été ouverte du 9 novembre au 23 novembre 2015 sur le projet de déclassement et d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Lasserre Perdissou » à la demande conjointe de M. Jean-Claude

ARCHAMBEAU, de M.me Nathalie LEMPEREUR et de M. Abel DUBOIS. M. Laval intervient et indique qu'il n'est pas favorable à une vente de ce chemin. Il est favorable au maintien du chemin ou à un changement d'assiette. Le Maire lui demande pourquoi il n'est pas intervenu au moment de la délibération concernant la mise à enquête publique de ce chemin ou au moment de l'enquête publique. L'enquête publique n'a donné lieu à aucune déclaration défavorable mais à une demande de changement d'assiette au lieu d'une aliénation. M. le commissaire enquêteur s'est rendu sur place, il a jugé qu'un changement d'assiette serait très difficile à réaliser ce qui entraînerait un coût démesuré par rapport à la fréquentation du chemin. Il est donc favorable au projet d'aliénation.

Après en avoir délibéré, le CM, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions :

ACCEPTE le déclassement et l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Lasserre Perdissou », FIXE le prix de vente à 1,08 € le m², DEMANDE à Monsieur Jean-Claude ARCHAMBEAU, Madame Nathalie LEMPEREUR et Monsieur Abel DUBOIS de faire établir le document d'arpentage et l'acte notarié, DIT QUE les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs.

Classement d'un chemin rural au lieu-dit « Pechmémie »

Par arrêté en date du 7 octobre 2015, une enquête publique a été ouverte du 9 novembre au 23 novembre 2015 sur le projet de classement d'un chemin rural au lieu-dit « Pechmémie » à la demande de la SCI PECHMEMIE. L'enquête publique n'a donné lieu à aucune déclaration défavorable et l'avis de M. le commissaire enquêteur est favorable au projet. Après en avoir délibéré, le CM :

ACCEPTE le classement du chemin rural qui se rend au lieu-dit « Pechmémie » et qui traverse les parcelles cadastrées section 539C n°191, 1243 et 187 appartenant à la SCI PECHMEMIE. Ce chemin aura une largeur de 5 m, DIT QUE les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune, FIXE le prix d'achat à 1,08 € le m²,

Opération d'investissement d'éclairage public : Renouvellement des foyers n°0137 et 0138 résidence de la Beune

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Renouvellement des foyers n°0127 et 0138 résidence de la Beune

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 4 348,72 €.

Après en avoir délibéré, le CM DONNE MANDAT au SYNDICAT D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

Economies d'énergies et développement durable – Programme « boules » : délibération de principe

Le Maire expose au CM qu'il conviendrait d'effectuer le changement des luminaires, dans le cadre des « Economies d'énergies et développement durable » - Programme « boules » aux endroits suivants : Résidence « Les Hauts de Tayac », Centre d'hébergement « Cap Sireuil Village ».

En effet, le remplacement de ces luminaires par des luminaires LED a été validé par le dernier comité syndical du SDE24 le 3 décembre 2015 avec une augmentation des participations du SDE24 (passant de 50 % à 55 % en LED). Par ailleurs, le Maire souhaite qu'une étude soit menée par les élus pour étudier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public afin de pouvoir réaliser des économies.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, ACCEPTE le principe de cette opération, DEMANDE au SDE 24 s'il est possible de faire 2 dossiers séparés suivant les endroits demandés,

Opération d'investissement d'éclairage public au n°15 route des granges

Le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public du point suivant :

Au n°15 Route des Granges dans la continuité de l'éclairage actuel.

La Commune des Eyzies de Tayac-Sireuil est adhérente au Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement. Après en avoir délibéré, le CM SOLLICITE le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement,

Proposition théâtrale par la Compagnie du Bastringue

Le Maire donne lecture du courrier de M. Thierry TANTER de la Compagnie du Bastringue qui propose 5 spectacles pour la saison 2016. Il propose comme dates : lundi 18 juillet, lundi 1^{er} août, lundi 15 août, lundi 22 août et une autre pièce à notre convenance mais sans obligation. Le lieu le plus approprié semble être la cour de l'école. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la proposition de la compagnie « Le Bastringue » pour la saison d'été 2016 pour le lundi 18 juillet, lundi 15 août et le lundi 22 août. Le lundi 1^{er} août n'est pas possible car déjà pris par une animation musicale.

Ligne Périgueux-Agen

Le Maire donne lecture de la lettre ouverte des élus locaux et des usagers de la ligne Agen-Périgueux au Président de Région, qu'il a signé en tant que président de la communauté de Communes « Vallée de l'Homme ». En effet, il y a trop de problèmes de circulation notamment les absences de trains, la ligne à améliorer, les trains surchargés. M. Van Muijlwijk demande si les arbres qui encombrant les piles du pont SNCF au niveau du Mas vont être enlevés. Monsieur Poirier indique que chaque année, au printemps, un équipe de la SNCF vient faire le nettoyage.

Chiffres de la population au 1^{er} janvier 2016

Le Maire fait part au CM des chiffres de la population au 1^{er} janvier 2016. La population totale est de 826 habitants. Ce chiffre sert au calcul des participations aux syndicats et des dotations de l'Etat.

Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

Le Maire fait part au CM de la délibération prise par le comité syndical du bassin versant de la Vézère en Dordogne le 24 novembre 2015 concernant le schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne. Le comité syndical s'oppose, en l'état, aux dispositions du projet du SDCI disant qu'il reviendra au Parc National Périgord Limousin d'exercer sa compétence sur son périmètre. Le CM prend acte de cette décision.

Mise en place du temps partiel dans la commune

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

QUESTION DIVERSES

Mme Saupin a une demande du Club de football qui souhaite emmener des enfants voir le match Trélissac-Olympique de Marseille le jeudi 11 février 2016. Il souhaiterait savoir si la commune peut financer un car. Le Maire indique que le club de Trélissac organise le déplacement avec plusieurs cars. Il serait intéressant de se renseigner auprès d'eux et la commune prendra à sa charge le bus pour l'aller et retour des Eyzies à Trélissac.

Mme Dalbavie demande si le pont du Bareyou ne devrait pas être limité en charge. Le Maire précise que ce pont ne risque rien car il est maintenu par des poutrelles IPN.

Mme Dalbavie demande si le nettoyage des falaises va se poursuivre sur Les Eyzies. Le Maire indique qu'à l'heure actuelle trois

endroits ont été réalisés : la falaise de font de Gaume, celle du « Téoulet » aux Eyzies et la falaise du bourg de St Léon sur Vézère. Il indique qu'il a été fait un repérage sur la falaise entre le Musée et le 43 Rue du Moulin. Mais à l'heure actuelle d'autres communes sont prioritaires et il reste à régler le problème du financement.

Mme Saupin soulève le problème de la signalisation des lieux-dits, notamment pour la distribution du courrier mais aussi pour les services de secours. M. Van Muijlwijk signale qu'il a le problème avec le domicile de son oncle à Sireuil. Le Maire propose que chaque élu fasse le recensement des panneaux manquants. M. Poirier souhaiterait que l'on revoie les panneaux de signalisation des rues qui sont presque tous cassés. Par ailleurs, Mme Saupin signale que le panneau « Arrêt de bus » au parking du Pôle International de préhistoire a disparu.

MM. MERIENNE et BRUN souhaitent organiser un repas entre élus après un conseil municipal. Le Maire propose de le faire lors du prochain conseil municipal avec un début de réunion à 18 H 30.

Mme BLEY précise que pour les 100 ans de Mme VIGIER, il faudra lui envoyer le bouquet à Domme.

M. ROUX demande s'il est possible d'étudier un aménagement des bords de la Vézère du pont SNCF vers la sortie de la Beune.

M. LAVAL demande où en est la vente de la maison de Sireuil. Le compromis de vente a été signé.

Mme DALBAVIE informe que le SICTOM souhaite impliquer les restaurateurs dans la valorisation des déchets ainsi que sur le traitement des huiles. Reste à régler le problème des déchets verts.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 MARS 2016**

Fontaines de « Fontvialane »

Le Maire rappelle au CM la demande de M. et Mme Coiraton qui souhaite le rétablissement du bon usage de la source communale de

Fontvialane. Il indique qu'il s'est rendu sur place avec des élus et pour avoir une explication plus précise donne la parole à M. Coiraton. M. Coiraton prend la parole. Il explique aux élus le fonctionnement des deux sources et surtout l'installation d'une pompe par M. Calixte Seyral qui vide systématiquement les sources ce qui est interdit. M. Coiraton demande qu'une décision soit prise afin qu'il puisse lui aussi utiliser le trop-plein de la source.

Le Maire remercie M. Coiraton de son intervention et propose au CM de demander un rendez-vous auprès d'un technicien du service « eau, environnement, risques » de la Direction départementale des territoires. Après en avoir délibéré, le CM SOLICITE un rendez-vous auprès d'un technicien du service « eau, environnement, risques » de la Direction départementale des territoires.

Compte administratif 2015 – Budget principal

Le CM, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques MERIENNE, adjoint, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. LAGARDE, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 1 053 108,60 € en dépenses et à 1 282 476,20 € en recettes de fonctionnement et à 300 606,75 € en dépenses et à 141 466,44 € en recettes d'investissement.

Compte administratif 2015 – Budget assainissement

Le CM, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques MERIENNE, adjoint, a délibéré sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2015, dressé par M. LAGARDE, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 60 686,11 € en dépenses et à 69 485,12 € en recettes de fonctionnement et à 92 492,05 € en dépenses et à 110 674,61 € en recettes d'investissement.

Compte de gestion 2015 – Budget principal

Le Maire présente au CM le compte de gestion 2015 du budget principal. Le compte de gestion est établi par le trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue au compte administratif. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget principal.

Compte de gestion 2015 – Budget assainissement

Le Maire présente au CM le compte de gestion 2015 du budget assainissement. Le compte de gestion est établi par le trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue au compte administratif. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget assainissement.

Assainissement de Sireuil : Etude géotechnique

Le Maire rappelle le projet de création d'une nouvelle unité de traitement sur le secteur de Sireuil. Dans un premier temps, il faut choisir un terrain susceptible d'être compatible à une telle installation. Le choix s'est porté sur la parcelle cadastrée n°539 C 704 appartenant à M. et Mme Claude VEYRET. Une convention pour autorisation de passage et d'intervention en terrain privé a été signée avec les propriétaires. Le bureau d'études Advice Ingénierie a lancé une consultation auprès de 3 organismes pour l'étude géotechnique avec une remise des offres au mardi 8 mars 2016. 2 sociétés ont répondu. Actuellement, Advice Ingénierie fait le comparatif des 2 dossiers. Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer la proposition technique et financière validée par le bureau d'études Advice Ingénierie.

Redevance assainissement

Le Maire rappelle au CM que la redevance assainissement de Sireuil a été augmentée au 1^{er} juin 2014. Avec le montant actuel, cela permet d'obtenir une subvention de 20 % sur la réhabilitation de la station d'épuration et de 10 % sur la réhabilitation du réseau. Pour prétendre à des taux de subvention plus élevés, il faudrait avoir un montant de redevance supérieur à 200 € pour un taux à 30 % et supérieur à 250 € pour un obtenir un taux à 40 %. Une discussion s'instaure. Sachant que le projet de Sireuil est sur un montant de travaux de 250 000 € H.T, un taux de subvention supérieur à 20 % serait plus réaliste car cela diminuerait la part de l'emprunt et donc l'encours de la dette. Le Maire propose que notre bureau d'études nous fasse des simulations de montants de redevance pour le prochain CM. Après en

avoir délibéré, le CM DEMANDE à Advice Ingénierie de nous faire des simulations de redevances sur Sireuil et Les Eyzies pouvant nous permettre d'atteindre des meilleurs taux de subvention.

Propositions pour les investissements

Le Maire donne lecture au CM des investissements déjà en cours. Mme Dalbavie demande quel aménagement va être réalisé au-dessus de l'Office de Tourisme. Le Maire explique que suite à l'achat par la communauté de communes de l'immeuble situé au 28 Avenue de la Forge, il va falloir reloger les employés de l'Hôtel des Glycines. Mme Dalbavie demande si c'est une obligation de la part de la commune. Le Maire lui explique que non mais réhabiliter un étage pour 50 000 € de travaux en régie avec un loyer de 500 € par mois peut être une bonne opération pour la Commune. Monsieur Pouget trouve que c'est une bonne opération. Les autres investissements possibles sont :

Réfection toiture mairie :	25 800,00 €
Travaux voirie :	50 000,00 €
Vidéosurveillance :	15 000,00 €
Multisports :	entre 30 et 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE ces différents investissements.

Personnel saisonnier

Le Maire expose au CM qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe du service technique sur la période printemps-été soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2016. Le Maire propose de recruter deux agents à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre 2016 dont l'un pourra être au service technique et à la police municipale. Par ailleurs, le Maire propose de réfléchir sur l'embauche d'un contrat d'avenir au service technique pour le former sur les métiers du bâtiment et notamment « la peinture ». Ces contrats sont aidés à hauteur de 75 % du traitement brut et exonérés de charges patronales. Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le recrutement de 2 agents à temps complet, en contrat à durée déterminée du 1^{er} avril au 30 septembre 2016.

Tarifs cantine scolaire

Le Maire rappelle au CM que les tarifs de la cantine scolaire n'ont pas augmenté depuis 2013. Il donne lecture du menu du mois de

Mars. Il souligne la qualité des menus élaborés par la cantinière avec une majorité de produits provenant de circuit court et biologique. Le prix du repas est bas par rapport à son coût de revient (aux environs de 4,50 €) et nous restons un des tarifs les plus bas du secteur. Le Maire propose de passer de 1,80 € à 1,90 € le prix du repas des enfants et celui du plateau repas (pour le personnel scolaire, communal et communauté de communes) de 2,50 € à 2,60 €. Après en avoir délibéré, le CM FIXE le prix du repas pour les enfants à 1,90 € et le plateau repas à 2,60 € à compter de la rentrée 2016/2017.

Tarif de location de la Halle

Le Maire informe le CM que les tarifs de la Halle n'ont pas augmenté depuis 2009. Après en avoir délibéré, le CM décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} avril 2016 :

HORS SAISON :

Pour les personnes extérieures à la commune
Location pour une journée ou une soirée :
180 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours :
280 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Pour les personnes de la commune :

Location pour une journée ou une soirée :
150 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours :
250 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la remise des clés

Location pour les associations de la commune : 40 €

Location pour les groupes scolaires repas du midi : 10 €

SAISON : du 15 juin au 30 septembre

Un seul tarif par rapport aux autres années, toute quinzaine entamée sera due :

Location d'une table : 5 € par jour

En plus,

Location d'un branchement frigo : 2 €/jour

Spot lumineux supplémentaire : 0,75 €/jour

Pour ce qui concerne la petite salle et la Mezzanine aux artisans d'art pour la saison, le montant est ramené à 3 000 € suite à des difficultés financières de l'association.

Proposition autocontrôles en restauration scolaire

Le Maire fait part au CM du rapport d'inspection du 29 février 2016 effectué par le service sécurité sanitaire des aliments à la cantine scolaire. Un point est à régler rapidement c'est la mise en place d'autocontrôles microbiologiques sur les surfaces et les préparations.

Le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche nous a transmis une convention à signer pour la mise en place de ces contrôles. Le programme d'intervention est fixé à 3 collectes par an soit une par trimestre scolaire de manière inopinée de deux échantillons de produit alimentaire et vérifiera la désinfection de 2 surfaces. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la convention proposée par le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche.

Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis

Le Maire explique au CM qu'en partenariat avec différentes associations de protection animale et des bénévoles ont assuré des missions de stérilisations de chats et chattes errants sur le territoire de la commune, appuyées d'un contrôle sanitaire. Il précise qu'aujourd'hui de nouvelles possibilités sont offertes aux communes avec la fondation 30 millions d'amis. En effet, cette fondation est en mesure de prendre en charge les frais relatifs aux stérilisations des chats et chattes à hauteur de 80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle sans limitation sur le nombre d'animaux. Le Maire explique qu'une fois la convention signée, il conviendra de faire appel à cette fondation, relayée sur notre territoire par l'association « Pirate » située à Marquay (24620) pour demander une prise en charge de stérilisation sur le territoire de la commune. La capture des animaux se fera avec l'aide de l'association « Pirate ». Les animaux seront amenés auprès d'un vétérinaire et relâchés sur notre territoire une fois stérilisés. Enfin, le vétérinaire enverra la facture à la fondation 30 millions d'amis.

Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'Amis.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Bley demande où en est le projet d'antenne SFR. Le Maire informe le conseil municipal que les deux déclarations avaient été validées. C'est le deuxième projet suggéré à l'opérateur qui a été choisi et dont les travaux viennent de commencer.

Mme Saupin aborde le problème des compteurs « Linky ». Le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu à Plazac le 21 avril 2014 à 20H30 en présence de Monsieur DAFFIS d'EDF et d'un représentant du SDE24.

Dossier Gaz : Le dossier technique est prêt mais le coût de l'investissement est beaucoup plus élevé que prévu. Une discussion doit avoir lieu entre le SDE24 et Finagaz.

Bornes électriques : Les emplacements ont été validés et le dossier technique a été reçu ce jour en mairie.

Travaux de voirie : Mme Bley demande si les routes qui vont être refaites ont déjà été choisies car le SIVOM de St Cyprien trouve que la route qui fait Marquay-Sireuil est très endommagée. M. Poirier indique que le tour des routes se fait le 1^{er} avril et que cette route fait partie des priorités.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2016**

Fixation des taux des taxes directes locales – Année 2016

Le Maire indique au CM que malgré les hausses des charges de fonctionnement et la baisse des dotations de l'Etat, il suggère de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux de 2015 soit : Taxe d'habitation : 15,24 %, Taxe foncière (bâti) : 19,84 %, Taxe foncière (non bâti) : 84,99 %, CFE :21,81 %

Subventions aux associations pour 2016

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité VALIDE les subventions 2016 suivantes : Point Org Brikabrak 1 000 €, Amicale Chasse Sireuil 350 €, Musique en Périgord 1 500 €, Fondation pour la recherche médicale 300 €, Sté de Pêche 460 €, SAMRA 350 €, UMPRAC 350 €, Judo Club Buguois 150 €, FNACA 150 €, SERPE 400 €, Amicale Chasse les Eyzies 700 €, Club du temps Libre 500 €,

Pompiers du Bugue 200 €, Pompiers de St Cyprien 200 €, Périgord Rail Plus 100 €, Amicale de Sireuil 550 €, Coopérative scolaire 610 €, Association Tennis 300 €, Ass. Les Croquants de Tayac 350 €, ADMR 152 €, FNATH Le Bugue 200 €, Ass. Les vieux pistons de Cro-Magnon 400 €, Restos du cœur Dordogne 200 €, Fondation du patrimoine 150 €, Ass. Sportive Les Bisons 1 200 €, Sarlat Sport Auto 500 €, Anciens du Foot 200 €, Centre Education permanent Montignac (Le Lébérou) 100 €, Karaté-Do-Eyzies 250 €, Association SAPIENS 350 €, Confore-Explore 100 €, Ass. Périgordapied.com 150 €, Vélo Club Trémissacois 100 €, Proxim'aide 150 €, Marathon des Forts 1 000 €, Imprévus 506 € pour un total de 14 000 €.

Affectation du résultat 2015 au budget primitif principal 2016

Le Maire explique au CM que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 17 mars 2016. Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 400 000,00 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 88 624,63 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Affectation du résultat 2015 au budget primitif assainissement 2016

Le Maire explique au CM que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 17 mars 2016. Considérant l'excédent de fonctionnement, le CM, à l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 6 584,87 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 2 214,14 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Budget primitif 2016

Le Maire présente au CM le budget primitif 2016. Ce budget fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement. Ce budget montre une nouvelle baisse de la dotation de

globale de fonctionnement (participation financière de l'Etat) qui va s'accroître d'ici 2017. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2016 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget 2016 qui s'élève à :

1 368 740,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
694 260,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Budget primitif assainissement 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 d'assainissement. Lors du CM du 27 janvier 2015 a été lancée l'étude sur la réhabilitation du réseau d'assainissement de Sireuil. Dans le courant du mois d'avril, l'étude géotechnique va débuter sur le terrain qui a été choisi. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif d'assainissement 2016 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget d'assainissement 2016 qui s'élève à :

67 724,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
153 607,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Redevance assainissement

Lors de la dernière réunion du CM du 17 mars 2016 a été abordé le sujet de la redevance d'assainissement de Sireuil. En effet, en prévision des futurs travaux et pour être correctement subventionnée il faudrait passer la redevance à 300 € pour une consommation de 120 m³.

Le Maire précise que le Conseil Départemental de la Dordogne ne finance plus les réhabilitations mais que les constructions neuves de station d'épuration dans le cadre du contrat d'objectif. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne continuera à subventionner et l'Etat pourrait s'engager dans les programmes de réhabilitation. Nous aurons plus de précisions dans le courant du mois de juin.

En ce qui concerne le montant des futures redevances de Sireuil et des Eyzies, le Maire propose d'organiser une réunion avec Mme Virginie GARDRAT du bureau d'études Advice Ingénierie pour étudier différentes solutions. Après en avoir délibéré, le CM PROPOSE

d'organiser une réunion avec Mme Virginie GARDRAT, lorsqu'on aura plus d'informations sur les possibilités de subvention. Elle pourra nous présenter un tableau avec des simulations de redevances pour Sireuil et Les Eyzies.

Création d'un poste emploi d'avenir

Le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif des emplois d'avenir, mis en place par la loi du 26 octobre 2012, afin de faciliter l'insertion des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat, fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC, et liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (en termes de contenu du poste, de tutorat, de formation, ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois minimum à 36 mois maximum et la rémunération au minimum égale au SMIC. La commune souhaite créer un poste dans les domaines autorisés par la réglementation. L'emploi d'avenir bénéficiera d'un contrat d'une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, rémunéré sur la base du SMIC.

Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE la création d'un emploi d'avenir, AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, IMPUTE la dépense nécessaire au budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 012.

Vidéo Protection – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le Maire indique au CM qu'il est envisagé d'installer sur l'Avenue de la Préhistoire un système de vidéo IP installé sur mât ou fixé au mur pour surveiller sécuriser des points de passage important et renforcer la sécurité publique. La consultation des enregistrements

se fera par WIFI sécurisé en différé dans le cas signalement d'actes de malveillance. Le coût de ce projet est estimé à 12 529,62 € HT. Après en avoir délibéré, le CM ADOPTE le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur l'Avenue de la Préhistoire, AUTORISE le maire à effectuer la demande d'autorisation auprès des services préfectoraux, SOLLICITE la subvention maximale susceptible d'être attribuée pour la réalisation de ce projet au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance.

Adhésion au Groupement d'Employeurs Rural du Sarladais (GER du sarladais)

Le Maire propose au CM d'adhérer au GER du Sarladais dont le siège social est : ZA Franqueville 24290 Montignac. L'adhésion est de 400 € et la cotisation annuelle de 60 €.

Ce groupement peut mettre différents types de personnel à disposition et notamment pour des interventions au service technique mais aussi pour des remplacements (congé maternité, paternité, maladie ou accident,...). Après en avoir délibéré, le CM VALIDE l'adhésion au groupement d'employeurs rural du Sarladais, AUTORISE le Maire a signé le bulletin d'adhésion et d'engagement, AUTORISE le Maire a signé tous documents relatifs à ce partenariat.

SDE 24 : Programmation de travaux

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'effectuer le remplacement des éclairages publics des points suivants : Rue de Tayac (de la gare à l'église), Avenue de la Préhistoire (de la Poste à la Halle). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement, DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, MANDATE le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Devis broyeur

Le Maire explique au CM qu'afin de trouver une solution à l'interdiction de brûlage, il serait nécessaire d'acheter un broyeur composteur. Monsieur Poirier a fait établir un

devis avec 2 modèles. Il semblerait que le broyeur composteur avec la fonction « no stress ». Le « no stress » permet la régulation des rouleaux d'entraînement en fonction de la vitesse de rotation du rotor. Il permet d'arrêter l'alimentation hydraulique des rouleaux dans le cas où le disque diminue en vitesse de rotation. Cela évite le risque de casse d'une quelconque pièce du broyeur. Par ailleurs, cet appareil pourrait être loué aux particuliers. Une étude devra être réalisée pour établir les conditions de location. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE l'achat d'un broyeur composteur avec la fonction « no stress » au prix de 7 500 € H.T.

Assainissement SARL La Rivière

Le Maire demande à Mme Amandine DALBAVIE de quitter la salle qui est concernée par le dossier.

Le Maire donne lecture du courrier de la SARL La Rivière en date du 5 avril 2016. Cet établissement est concerné par une mise en demeure de la MISE (Mission-Inter-Service-de-l'Eau) de mettre en conformité leur système d'assainissement situé à l'heure actuelle en zone rouge du plan de prévention aux risques d'inondation. La meilleure solution serait le raccordement au réseau collectif.

Dans l'étude diagnostique, cette tranche est inscrite mais pas avant 2021 pour un montant de 223 000 €. Les aides au financement pour les campings s'arrêtent en 2018.

Une discussion s'instaure. Le Maire propose de faire une réunion avec Madame Virginie GARDRAT du bureau d'études Advice Ingénierie afin de revoir le calendrier et surtout de faire l'étude de faisabilité et financière. En effet, pour l'aspect financier une convention de financement pourrait être signée avec les établissements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : PROPOSE à la SARL La Rivière d'étudier la possibilité de faire la tranche de travaux les concernant dans les meilleurs délais, INDIQUE à la SARL La Rivière qu'une participation financière leur sera demandée, PROPOSE de faire une réunion avec Madame Virginie GARDRAT afin d'étudier la faisabilité de ce raccordement et l'étude financière.

Questions diverses

Journée de sensibilisation « embellir ma commune tout en la préservant » : Le Maire informe qu'une journée de sensibilisation sur le thème indiqué ci-dessus est organisée à Ayen en Corrèze le 12 mai 2016. Mme Claudine BUTY propose de s'y rendre. Un agent du service technique pourrait l'accompagner.

Nettoyage des berges : Le Maire informe que la journée nettoyage des berges aura lieu le

samedi 7 mai 2016. Rendez-vous 8H30 devant la Mairie.

Mme SAUPIN aborde une nouvelle fois le problème des compteurs « Linky ». M. Poirier informe qu'il s'est rendu à une réunion d'informations le jeudi 7 avril à Belvès. Le Maire rappelle la réunion publique du 21 avril à Plazac où tous les problèmes seront abordés.

Le Maire informe le Conseil du rehaussement de 7 m de l'antenne de téléphonie située à La Rouquette, qui servira de support à plusieurs opérateurs, dont SFR.

Décisions prises par le Conseil Municipal.

Les délibérations complètes peuvent être consultées à la Mairie ou en partie sur le site internet www.leseyzies.fr



PROCEDURE DE PRESOMPTION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Conformément à l'arrêté préfectoral n°24-2016-05-24-010, la préfecture de la Dordogne informe que les biens ci-après désignés sont présumés vacants et sans maître :

Parcelles cadastrées : 539A n°264, 539A n°287, 539A n°262, 539A n°263, 539A n°261, 539C n°621, A n°448, A n°534, A n°398, A n°439, A n°438, A n°440, A n°848, A n°443, B n°105, D n°670.

A l'expiration d'un délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité, si aucun propriétaire ne s'est fait connaître, les biens sont présumés sans maître. La commune pourra après notification par le préfet de cette présomption, incorporer les biens dans le domaine communal par délibération du conseil municipal

ASSOCIATIONS

LES VIEUX PISTONS DE CRO-MAGNON

L'association « Les Vieux Pistons de Cro-Magnon » propose au public une manifestation annuelle, autour d'une fête des battages, qui est l'occasion de présenter des matériels anciens de la vie



agricole et rurale, pour continuer à faire vivre ce qui était la vie quotidienne de notre terroir.

Mais pour cela, toute l'année, les membres de l'association se mobilisent pour dénicher des machines anciennes, puis travaillent à les remettre en ordre de marche et les bichonnent pour leur présentation au public.

Ce sera encore le cas cette année, avec la surprise d'une nouvelle machine.

Nous vous encourageons à venir la découvrir !

La fête des battages est programmée cet été pour le dimanche 17 juillet.

Notez bien cette date sur votre agenda et venez nombreux à cette attraction conviviale et gratuite.

L'association vous propose l'exposition des vieux matériels agricoles, restaurés toute l'année, et tous en état de marche !

La batteuse fonctionnera de toute sa puissance et un concours de labours avec des vieilles machines fera vibrer un public toujours friand de ce type de démonstrations.

Entrée gratuite, toute la journée à la Patte d'oie.

Le traditionnel repas des battages « au Bout du Monde », est organisé la veille au soir, comme cela devient la tradition, le samedi 16 juillet. Retenez bien cette soirée !

Renseignements et réservation au : 06 30 44 40 68



Gilles MUHLACH-CHEN

TENNIS CLUB ROUFFIGNAC-LES EYZIES

Avant de donner quelques informations sur la vie du Club et de développer les résultats des différentes équipes engagées en Championnat du Périgord et dans les Coupes de Guyenne, nous ne pouvions commencer cet article sans avoir une pensée émue pour Michel MAGNANOU qui nous a quitté brutalement le 18 juillet 2015 et évoquer son engagement dans le Club de tennis des Eyzies. En effet, Michel est resté très longtemps Président du Club des Eyzies jusqu'à la fusion avec le Club de Rouffignac en 2011. C'était une personne disponible et dévouée pour son Club, et encore l'an dernier, il était le Capitaine de l'Equipe II Messieurs et il avait eu le plaisir de voir son équipe accéder en 3^{ème} division du Championnat du Périgord et en 5^{ème} Série des Coupes de Guyenne (nous y reviendrons plus loin).

Concernant l'Ecole de Tennis aux Eyzies qui nous avait laissé entrevoir un espoir de fidéliser les enfants qui ont pris des cours de tennis, il ne nous a pas été possible de le renouveler faute de candidats. Notre moniteur de tennis intervient encore cette année dans le cadre du temps d'activité périscolaires (TAP) et on peut toujours espérer que cela suscite des vocations. Il est néanmoins regrettable que le Club de Tennis ne puisse pas distribuer des flyers dans les cahiers de liaison des enfants du groupe scolaire pour que l'information parvienne jusqu'aux parents. En effet relancer l'Ecole de Tennis aux Eyzies reste une de nos priorités et on sait bien que les enfants susceptibles d'être intéressés sont scolarisés sur la Commune.

Sur le plan sportif, notre Equipe Dames a réalisé une très belle performance en Coupes de Guyenne puisqu'avec 5 victoires pour 5 rencontres elle termine 1^{ère} de sa Poule et accède ainsi à la 2^{ème} Série.



Equipe II Messieurs composée de gauche à droite de: Benjamin MENEUT, Hugo BOUSQUET, Mathias DALBAVIE et David CHADOURNE (Le Capitaine)

Concernant les Equipes Messieurs, on peut retenir donc l'excellente saison réalisée par l'Equipe II Messieurs de Michel MAGNANOU qui termine 2^{ème} de sa poule et s'incline seulement en ¼ de finale du Championnat du Périgord alors que dans les Coupes de Guyenne, son équipe composée entre autres de David CHADOURNE et de Hugo BOUSQUET a terminé 1^{ère} de sa poule et accède ainsi à la 5^{ème} Série. En ce qui concerne l'Equipe I Messieurs conduite par Frédéric LEBRIAT, notre moniteur,

nous pouvons saluer leur belle performance, puisqu'après avoir terminé 1^{ère} de sa Poule, a échoué en ½ finale de la 2^{ème} division du Championnat du Périgord et en Coupe de Guyenne l'Equipe se maintient en 2^{ème} Série.

Nous ne voulons pas oublier également la participation active d'Anne Marie EYMARD qui assure la location des courts aux Eyzies depuis de nombreuses années. Qu'elle en soit sincèrement remerciée. En espérant que ces quelques informations sportives permettront à certains d'entre vous de nous rejoindre pour continuer à faire vivre le Tennis aux Eyzies, le Président, Gilbert BIGOURIE, se tient à votre disposition pour vous rencontrer ou pour vous donner toutes les informations nécessaires (tarifs, location des courts, etc...) et vous pouvez le contacter au 06 71 13 26 34.

Salutations sportives.

Gilbert BIGOURIE

LES ANCIENS DU FOOTBALL LES EYZIES



Une saison de plus qui se termine avec de nombreuses victoires à notre actif (bon...pas toujours). Nous avons participé au Téléthon, au nettoyage des berges de la Vézère, et offert quelques ballons aux jeunes de « l'école de foot des Eyzies ».

Bien sûr, nous participerons à l'inauguration des « Bisons » le 18 juin prochain ainsi qu'à la fête du « Bison » le mercredi 03 août.

Comme chaque année, nous organisons le dimanche 14 août avec l'association du jumelage « la fête de la Vézère » avec de nombreuses activités, dont un concours de pétanque, le rampeau, buvette, grillades et bien sur pour clore la journée un feu d'artifice.

Je remercie tous les anciens du football qui ont été présents toute la saison et qui ont permis que les matchs soient de « très haute qualité ».

Merci à tous, et à la saison prochaine.

Le Président, Jean-Luc Sorbier

AMICALE DE SIREUIL

Samedi 31 Octobre, les fantômes, après avoir déambulé dans Sireuil, se sont rassasiés devant un goûter.

Samedi 5 Décembre, nous avons organisé une soirée "Moules-Frites" en faveur du Téléthon. 60 personnes se sont déplacées, ce qui nous a permis de faire un don de 350 €. Nous tenons à remercier les personnes présentes dont le Club du Temps libre ainsi que Mr Dézenclos, Maire de Manaurie d'avoir participé à cette première. A renouveler...



Dimanche 31 Janvier, Assemblée générale suivie du repas de la commune, organisé à l'ancienne école. « La Mique » était à l'honneur, propice pour un moment de retrouvailles après les fêtes.

Samedi 21 Mai à 19 h, le traditionnel « Repas des Voisins » s'est déroulé dans la salle communale. Convivialité et humour étaient au rendez-vous.

Samedi 11 Juin, la Fête aura lieu autour de la salle de Sireuil. Cette année, on prévoit un grand soleil, une Paëlla Géante, ainsi qu'un concert des Tam's (groupe de Tamniès) qui assureront une bonne soirée et pour finir un superbe feu d'artifices. L'Amicale tenait à remercier les bénévoles.

A suivre :

Samedi 29 Octobre : Halloween à 15 h

Samedi 2 Décembre : Soirée repas Téléthon à 19 h

Dimanche 29 Janvier : Repas de l'Amicale

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à
Anne-Marie Fillerin 05 53 29 64 51 ou à Séverine 06 81 99 05 85

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DES EYZIES DE TAYAC – SIREUIL

Amis propriétaires, résidents et chasseurs des Eyzies.

Cette nouvelle saison cynégétique approche à grand pas. En effet, notre assemblée générale se tiendra le 10 juin prochain afin de la préparer au mieux. Conscient des dégâts qu'engendre le grand gibier sur les cultures céréalières, les attributions de collier d'identification grand gibier faites par la DDT restent inchangées.

L'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne du 16 avril dernier s'est tenue sous l'hospice de la sécurité et des contrôles qui vont être renforcés. Une présentation plus qu'encourageante, sur la réintroduction du faisan en milieu naturel fut proposée aux 500 représentants des diverses associations cynégétiques. Cette assemblée 2016 fut clôturée par l'élection de M. Nicolas Magnanou au poste d'administrateur (Périgord Noir) de la FDC 24. Félicitations à lui et bon courage pour ces nouvelles fonctions.

Les lâchés de petits gibiers de l'an dernier ont pu voir encore quelques beaux coups de fusils. La saison des bécasses fût cette année meilleure que l'an dernier.

Cette année, le plus beau coup de fusil fut collectif. En effet, la journée du 31 janvier dernier fut clôturée par un tableau historique de 14 chevreuils. Chevreuils qui nous permettent, comme tous les ans, de remercier les propriétaires nous cédant leurs droits de chasse. Encore FELICITATIONS à toute l'équipe !

14 JUILLET 2015 : « Grande Fête de la Chasse »

Tout d'abord, je tiens à remercier, tout particulièrement M. le Maire, qui en nous confiant le parc de la Mairie et en nous mettant à disposition les employés communaux, nous a permis de préparer au mieux cet évènement. Merci aux 80 bénévoles qui, sans eux, rien n'aurait été possible ainsi qu'à M. Claude Vilatte (chargé de



communication FDC 24) qui nous a mis en relation avec 25 associations cynégétiques.

Ce fut sous un grand soleil et une chaleur écrasante que l'équipage de grande vénerie du « Rallye de Double » avec ses sonneurs et leur meute de 40 chiens ont enchanté cette journée avec leurs cors de chasse ; notamment à l'église St Martin de Tayac où une messe « St Hubert » fut officiee à guichet fermé. Une conférence sur la chasse à la préhistoire à l'auditorium du Musée National de la Préhistoire fut animée par la grande maitre de conférences Dominique Armand. Enfin, une présentation des meutes de chiens de chasse fut commentée par le président de l'AFACCC où vous avez pu admirer pas moins de 400 canidés ! Le midi, un repas périgourdin fut proposé aux 500 premiers !!! Le soir, s'en est suivi la traditionnelle entrecôte, suivi du bal et des magnifiques feux d'artifices. Encore merci, à tous les intervenants qui ont fait de cette journée un des moments forts de l'année 2015 de notre belle commune.

Repas de Chasse hivernal: Merci aux nombreux convives qui ont répondu présent cette année encore au repas de chasse du 13 février dernier. Le couvert sera certainement remis l'hiver prochain !

Ce n'est sans une certaine émotion que notre association a participé au « TELETHON 2015 » afin de récolter un maximum de fonds. L'ensemble des chasseurs ont eu le plaisir de donner cette année 250 €.

La société de chasse tient toujours à votre disposition un piégeur agréé : M. Jean-Paul Travers.

Pour tous problèmes de nuisibles n'hésitez pas à nous contacter.

Tous les adhérents de l'association de chasse et moi-même tiennent à remercier sincèrement les propriétaires ayant eu l'amabilité de nous faire part de leur droit de chasse afin d'améliorer ensemble la gestion cynégétique de notre belle commune. Toutes nouvelles signatures de terrains chasses seront les bienvenues !

Amicalement,
Votre Président de Chasse,
Gérard BRUN

SOCIETE DE PECHE

L'assemblée générale a eu lieu en décembre 2015.

L'équipe dirigeante s'est enrichie de plusieurs personnes, bienvenue à Gilles Dalbavie, Jean-Claude Cosse, Magalie Mora et Nicolas Benoist.

Pour l'ouverture il y a eu un lâcher de truites, 300 kgs sur la Beune, le Manaurie et le Plazac.

Ensuite 100 kgs de « Fario » pour les trois ruisseaux.

27 candidats étaient présents pour le concours de pêche organisé en mai au « Roc de Lavandre ».

Merci à tous les bénévoles pour la réussite de cette journée.



En projet, l'aménagement de la cascade de la Beune (une fois que la commune sera propriétaire). Un parcours « mouche » ou au moins « no kill » pourrait être envisagé.

Rendez-vous à tous pour la fête de la pêche au bord de la Vézère le 6 août.

Didier CHADOURNE

ACIP (Association Culturelle Internationale Du Périgord)

Vide-Greniers - Dimanche 27 novembre 2016 - Salle Eugène Le Roy, Le Bugue
Ouvert au public à partir de 9h00 jusqu'à 17h00

Emplacement Intérieur - 15€ pour 2 mètres, puis 7€ pour le prochain 2 mètres. etc
- Adhérents 7€ pour 2 mètres

Emplacement Extérieur - 10€ le 3 mètres

Réservations à partir de 1 septembre - Tel: 05 53 05 56 57 E-mail: annelies_rhee@hotmail.com

CLUB DU TEMPS LIBRE

Les principaux évènements survenus au 2^{ème} semestre 2015 :

- Un voyage de 6 jours en Bretagne (Morbihan et Belle-Ile en mer)
- Une sortie d'une journée au cabaret music-hall à Bergerac
- Un repas pris à la halle pour la traditionnelle journée du 11 novembre.



Puis l'assemblée générale de janvier marquera l'histoire du club. Trois personnages clés ont décidé de passer la main : Jeannyne Sadouillet, trésorière depuis la création de celui-ci (en 1985), son adjointe Eloïse Delibie (Zizou) et la secrétaire Mireille Galou en poste depuis 20 ans et à l'origine des nombreux voyages programmés.

Ces 3 personnes ainsi que M. Georges Dupinet, à l'origine parmi d'autres de la création du club et, qui en fut le premier président et M. Pierre Lagauterie, à la tête de l'association une quinzaine d'années, se virent remettre la médaille et le diplôme d'honneur de « Génération mouvement aînés ruraux » par le Président Départemental agissant au nom de la fédération nationale.

Puis suivit le renouvellement du bureau avec l'entrée de jeunes administrateurs se composant ainsi :

Président	Jean-Pierre LAVAL
Vice-président	Jackie BEAUGER
Secrétaire	Jean DUHAMEL
Secrétaire adjointe	Huguette DUHAMEL
Trésorier	Yves POUGET
Trésorière adjointe	Evelyne POUGET

Une nouvelle page de la marche du club s'ouvre donc.

Les activités se poursuivront dans la même optique que précédemment : repas à la halle et à la salle de la poste, sorties d'une journée, voyages de plusieurs jours, jeux le mardi après-midi, repas au restaurant, pique-nique, etc...

Un voyage de 5 jours en Andorre a déjà eu lieu début mai. 30 personnes s'y sont rendues.

Un repas au restaurant s'est tenu début juin au restaurant « Mentalo », réunissant 41 personnes.

Un pique-nique au bord de la Vézère dans le parc de notre vice-président est programmé le 28 juin.

Un voyage de 3 jours est en préparation pour le Puy de Dôme du 12 au 14 septembre, région assez proche et souvent méconnue, pour la somme de 350€ environ/personne tout

compris : Visite du Puy de Sancy, le Mont-Dore et la Bourboule, la fabrication du St-Nectaire, le sommet du Puy de Dôme par son train panoramique, Vulcania, les sources de Volvic et un Musée de la grande institution Michelin à Clermont-Ferrand, etc...

Nous vous attendons nombreux, n'hésitez pas à vous joindre à nous et vous inscrire auprès des responsables.

Appel : Jeunes ou futurs retraités, ou autres, vous souhaitez occuper vos temps libres ? Nous vous accueillerons avec plaisir et convivialité, vous permettant ainsi de rencontrer de nouvelles personnes de même génération ou partageant les mêmes centres d'intérêts, nouer des amitiés, découvrir voire créer des activités, entretenir votre culture et votre santé, favoriser les moments de détente, rompre l'isolement s'il y a lieu.

Ne dites pas « si j'avais su je serais venu plus tôt ». Renseignez-vous, inscrivez-vous auprès des responsables, amenez vos amis, même de commune avoisinante, nous comptons sur vous.

Le montant annuel de l'adhésion 2016 est de 16 €.

Jean-Pierre Laval

COMITE DE JUMELAGE

A l'issue de **L'Assemblée Générale** du 7 Février, des modifications sont intervenues dans la composition du bureau.

Mmes Mireille Galou et Sylvie Maluret vices-présidentes toutes les deux démissionnaires ont été remplacées par Gilles Muhlach-Chen, et Nicole Bley a succédé à Maryse Veyret en tant que trésorière adjointe.

Le bureau est donc le suivant :

Président d'honneur :	M. Philippe LAGARDE, Maire
Coprésidente :	Mme Simone PEYRE
Coprésident :	M. Gérard BAUCHET
Vice-président :	M. Gilles MUHLACH-CHEN
Secrétaire :	M. Gérard BAUCHET
Secrétaire adjoint :	Mme Nicole USSEL
Trésorier :	M. Yves POUGET
Trésorier Adjoint :	Mme Nicole BLEY



Du 12 au 15 Septembre 2015 : Nous recevons nos amis Espagnols de Puente Viesgo. Cette année, les dates de ce voyage ne nous ont pas permis de les accueillir à la halle, et nous avons dû composer avec le chapiteau installé dans le parc de la mairie et la salle des fêtes de Meyrals pour le repas officiel.



Au programme :

Visite des jardins d'Eyrignac
Concert de guitare à l'église de Tayac
Repas officiel à la salle des fêtes de Meyrals

Accueil par la municipalité de Chateaubernard et visite de la maison de cognac **Martell**



Le Quine du samedi 14 Novembre 2015, a du être reporté au vendredi 27 Novembre, en raison des évènements survenus à Paris interdisant, toutes manifestations. Elle a malgré tout été une réussite.

	D.E.P.
EL SEÑOR	
DON JOSÉ RIVERO GONZÁLEZ	
<small>Falleció en Santander, el día 13 de mayo de 2016, a los 89 años de edad, habiendo recibido los S.S. y la B.A.</small>	
	
<small>Su esposa, Justa Pérez Arenal; hijos, Carlos, Cristóbal y Olga; hijos políticos, Maribel Ausucua Revuelta, María José López Real y José María Gómez Oviedo; nietos, Víctor, Álvaro, Alberto, Eduardo, José Luis (†), Carlos y Alejandro; hermanos, María y Miguel; hermanos políticos, sobrinos, primos y demás familia, Ruegan una oración por su alma. La conducción tendrá lugar HOY, DOMINGO, día 15, a las CINCO MENOS CUARTO de la tarde, desde el velatorio a la parroquia de San Nicolás de Las Presillas, en la que a las CINCO se celebrará el funeral de cuerpo presente, inhumándose a continuación en el cementerio de dicho pueblo. Capilla Ardiente: VELATORIO RESIDENCIA PUENTE VIESGO (Sala nº 1). Las Presillas, 15 de mayo de 2016. Condolencias Internet: www.funerarianereo.es</small>	

Nos peines : PEPE l'un de nos plus anciens amis de Puente Viesgo nous a quitté le 13 Mai 2016. Une petite délégation du jumelage a assisté à ses obsèques. Nous ne l'oublierons pas. Une gerbe commune a été offerte par les comités de Puente Viesgo et des Eyzies de Tayac Sireuil.

Notre prochaine visite à Puente Viesgo aura lieu du 21 au 24 Octobre 2016. Il reste quelques places dans le car. Ceux qui le souhaitent peuvent encore se faire inscrire auprès de Gérard Bauchet ou de Simone Peyre.

Et bien sûr, n'oubliez pas la fête de la Vézère le 14 Août et le quine du 19 Novembre.

Bon été à tous

Les Coprésidents : Simone Peyre et Gérard Bauchet

SERPE (SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PREHISTORIQUES DES EYZIES)

*Siège social : Mairie des Eyzies 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil.
Association de type Loi de 1901 créée en 1937.
www.serpe.org*

JOURNEES DE LA PREHISTOIRE 2016 aux Eyzies de Tayac-Sireuil

Organisées par la S.E.R.P.E. (Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies) du 15 au 24 Août 2016

Journées gratuites et accessibles à tous :

- * Au Pôle International de la Préhistoire des Eyzies (P.I.P) :

Découvrir la Préhistoire : (Cours-vidéos et aussi visites) du 15 au 20 Août de 9h30 à 12h. Certains après-midi, en fonction des participants, seront accompagnés, d'autres seront libres.

Pas d'inscription préalable, aucun niveau de base n'est nécessaire.

- * A l'Auditorium du Musée National de Préhistoire des Eyzies.
de 9h 30 à 12h et de 14h à 17h :

Conférences relatives à la Préhistoire : 21, 22 et 24 Août

- * Sortie culturelle d'une journée le 23 Août : Inscription sur place

Renseignements : www.serpe.org

04 92 75 21 25 06 76 42 95 83

LES CROQUANTS DE TAYAC



La fête des œufs s'est déroulée le 26 mars 2016 sous un beau soleil. Les œufs (en chocolat) éparpillés dans les ruelles et les murets de Tayac ont été ramassés par les tout-petits puis par les plus grands à la grande joie de tous, même si nous attendions plus de jeunes de notre école.

Puis la fête s'est poursuivie par le repas avec le pâté de la boucherie Chapoulie, la fameuse omelette à l'aillet avec les œufs fournis par les participants, suivi par la salade et les desserts produits par chacun.

Esther Dauher accompagnée par Mmes Sadouillet et Marion Mangalo ont joué de la spatule pour cuire cette délicieuse omelette.

Encore un merveilleux moment passé en compagnie des Croquants de Tayac. Merci à tous.

Rendez-vous pour le feu de la Saint Jean le 25 juin 2016

L'équipe des Croquants

LES YEUZES



Notre association qui regroupe 8 associations prépare sa deuxième année d'activité. Après les temps forts de 2015 (Grappe de Cyrano, fête du bison), l'année 2016 sera marquée par l'organisation d'une grande fête du bison le 3 août en attendant le retour probable de la Grappe en 2017.

Organiser des manifestations avec plusieurs centaines de convives suppose la participation de nombreux bénévoles mobilisés autour d'un objectif commun. Les fêtes de 2015 ont été couronnées de succès et ont permis de réaliser un bénéfice qui vient conforter le budget des associations participantes. Compte tenu des moyens matériels dont nous disposons à présent et du savoir-faire acquis, nous pouvons répondre à des sollicitations d'organisateur d'événements là où peu de communes sont en capacité de dire oui.

La grande fête du bison, programmée le 3 août devrait réserver quelques surprises aux convives ; il est conseillé de s'inscrire à l'avance auprès de la Mairie compte tenu du succès rencontré l'an dernier et du nombre de places limité.

Philippe LAGARDE

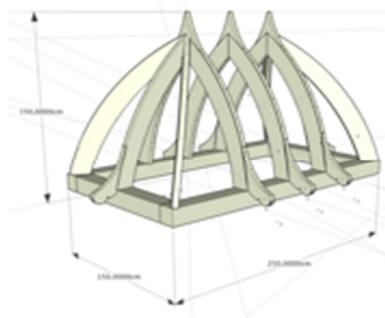
COLLECTIF « COPEAUXCABANA »

Chantier participatif de Pagenal

par Philippe Samson & CopeauxCabana



En cette mi-mai le collectif CopeauxCabana a ouvert son atelier à un chantier participatif. Des charpentiers et jeunes artisans en formation CAP AFPA, compagnons sont venus de toute l'Europe : Espagne, Angleterre, Finlande, Belgique échanger leurs savoirs ou apprendre sur les métiers du bâti ancien...



Les Ateliers Ephémères de la rencontre :

Tournage sur bois/taille de bardeaux/
affutage/taille de pierre/tracé d'épure/dessins de
charpente/équarissage à la hache et
herminette/torchis/forge/taille de charpente
(assemblage)/levage à l'ancienne de charpente.

« En se concentrant sur les activités du collectif CopeauxCabana, c'est à témoigner des pratiques qui réinvestissent des données anciennes traditionnelles et à en interroger le sens. Car loin de fixer des traditions sanctifiées elles témoignent d'une réappropriation vivante d'un héritage » *extrait de la revue POUR éditer par le GREP. Ecrit par Madeleine Mialocq*



Annonce :

Cherchons coupe de châtaigner pour la construction

Pour nous contacter :

CopeauxCabana - Yogan
06 86 62 18 95

Interview : de David entrepreneur en Ardèche.

« Je travaille depuis 10 ans avec le bois, je suis dirigeant d'une entreprise de charpente écologique « De terre et de paille ». Je suis venu voir des amis charpentiers à Pagenal et faire évoluer mes connaissances par les techniques de construction ancienne et les transmettre à mon tour. Cette rencontre avec Pagenal m'apporte de précieuses connaissances qu'il est difficile de trouver ailleurs ! »



SAVOIR FAIRE DES ANCIENS

Les doyens de la commune se sont déplacés pour donner quelques conseils sur l'utilisation des vieux outils.

Pour aller plus loin

<http://copeauxcabana.over-blog.com>

Adresse mail

ilovehaches@gmail.com

Livres

R Sennett, ce que sait la main
Chez Albin Michel

Hannah Arendt, condition de l'homme moderne 2002

Jean Loup Amselle, Retour sur l'invention de la tradition

MEMOIRE ET PERSPECTIVES

La Vézère est particulièrement sujette aux crues. Ces crues peuvent entraîner des débordements ponctuels de son lit et toucher les territoires l'environnant. Photographies, repères de crues, mémoire des anciens, ... sont autant de témoins des débordements de la Vézère, et des cours d'eau en général.

Mais, qu'en est-il actuellement des souvenirs des crues de la Vézère dans la commune de Les Eyzies de Tayac-Sireuil ?

Tout d'abord, il y a ce repère de crue sur la départementale 47 en direction Périgueux, proche de la grotte du Grand Roc. Ce repère de crue indique les hauteurs d'eau maximale atteintes lors des crues de 1930 et de 1944. Il est gravé dans une pierre assez lisse sur les bords de la départementale. Il faut savoir qu'il est là pour y prêter attention !



Cliché : Famille Boyer, 1960.

De plus, des personnes ont vécu certaines crues de la Vézère, notamment celle d'octobre 1960, une des crues majeures du XX^e siècle. C'est par exemple le cas de cette personne d'un certain âge habitant aux Eyzies de Tayac-Sireuil. Plus

d'un demi-siècle après, elle se souvient de cette crue qui l'a le plus marquée. C'était une crue extrêmement brutale. L'eau est en effet montée seulement en quelques heures. Heureusement, cette personne a eu juste le temps de sortir la voiture de son garage pour la mettre en sécurité avant que la Vézère sorte de son lit. Il aurait été sinon formellement déconseillé d'aller chercher sa voiture car elle peut facilement être emportée par les eaux lorsque le débit est important. D'ailleurs, si elle se souvient bien, l'eau a atteint une hauteur maximale égale à 8 mètres environ au sein de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil. Cette crue a coupé de nombreuses routes ; cette personne a dû passer par la voie de chemin de fer pour aller aider un agriculteur qui se trouvait de l'autre côté de la voie SNCF. Par la suite, le niveau d'eau est descendu aussi vite qu'il est monté. Après la décrue, elle a pu constater que son garage était sale ; elle a dû le nettoyer. Par ailleurs, cette crue a entraîné de nombreux dégâts dans toute la vallée de l'amont à l'aval.

Enfin, d'autres personnes ont entendu parler de cette crue d'octobre 1960, par leurs parents ou grands-parents qui l'ont vécue. C'est par exemple le cas de cette jeune femme qui nous raconte que ses grands-parents avaient fait rehausser leur maison de quelques centimètres peu de temps avant la crue d'octobre 1960 afin que l'eau des crues de la Vézère ne rentre plus chez eux. Mais, ce travail fut un effort qui s'est révélé vain. Puisqu'en octobre 1960, la maison de ses grands-parents fût envahie par les eaux.

Les crues de la Vézère sont actuellement un sujet pour la conception et la réalisation d'un parcours sur l'histoire et la mémoire des crues de la Vézère par Aude VALLAT. Elle est actuellement à la recherche de documents (Photographies, Cartes postales, Articles de journaux, ...) sur les crues de la Vézère ainsi que des témoignages de personnes ayant vécu des crues de la Vézère. N'hésitez pas à transmettre des duplicatas des documents que vous possédez sur les crues de la Vézère et/ou votre témoignage sur une voire plusieurs crues de la Vézère que avez vécu :

- Mlle Aude VALLAT
Faculté de Lettres et de Sciences Humaines - GEOLAB
39 E, rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex
aufildescrues@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

PRENONS SOIN DE NOTRE COMMUNE

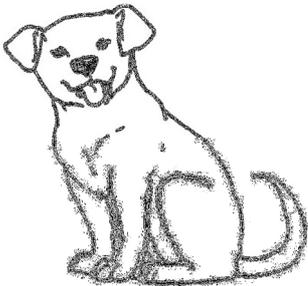
Le civisme est le savoir-vivre ensemble

Il accompagne aussi tous nos gestes du quotidien qui impactent la commune, l'environnement, les autres, toutes les actions qui contribuent à améliorer notre vie en société. Des gestes simples dans l'intérêt de tous et dans celui de notre commune.

Outre les actions menées par les pouvoirs publics, la propreté urbaine est l'affaire de tous.

LES BONS GESTES A AVOIR :

- Je jette mes débris à la poubelle et non sur la voie publique.
- Je trie mes déchets, je réduis ma production de déchets, par exemple en compostant mes déchets de cuisine et de jardin.
- Je limite ma consommation d'eau.
- Je ne jette rien par la fenêtre de ma voiture.
- Je jette mes objets lourds, encombrants et mes déchets végétaux à la déchetterie.
- Je ne dégrade pas les équipements publics et le mobilier urbain.
- Je jette mon mégot de cigarette dans les cendriers prévus à cet effet.



ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués ou pucés. Tout animal doit être déclaré à la Mairie et muselé. Les déjections des animaux ne sont pas tolérées ni sur les trottoirs ni dans le parc public.

BARBECUES

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage.

Toutefois implantation et utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations,
- Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.



LES PLANTATIONS

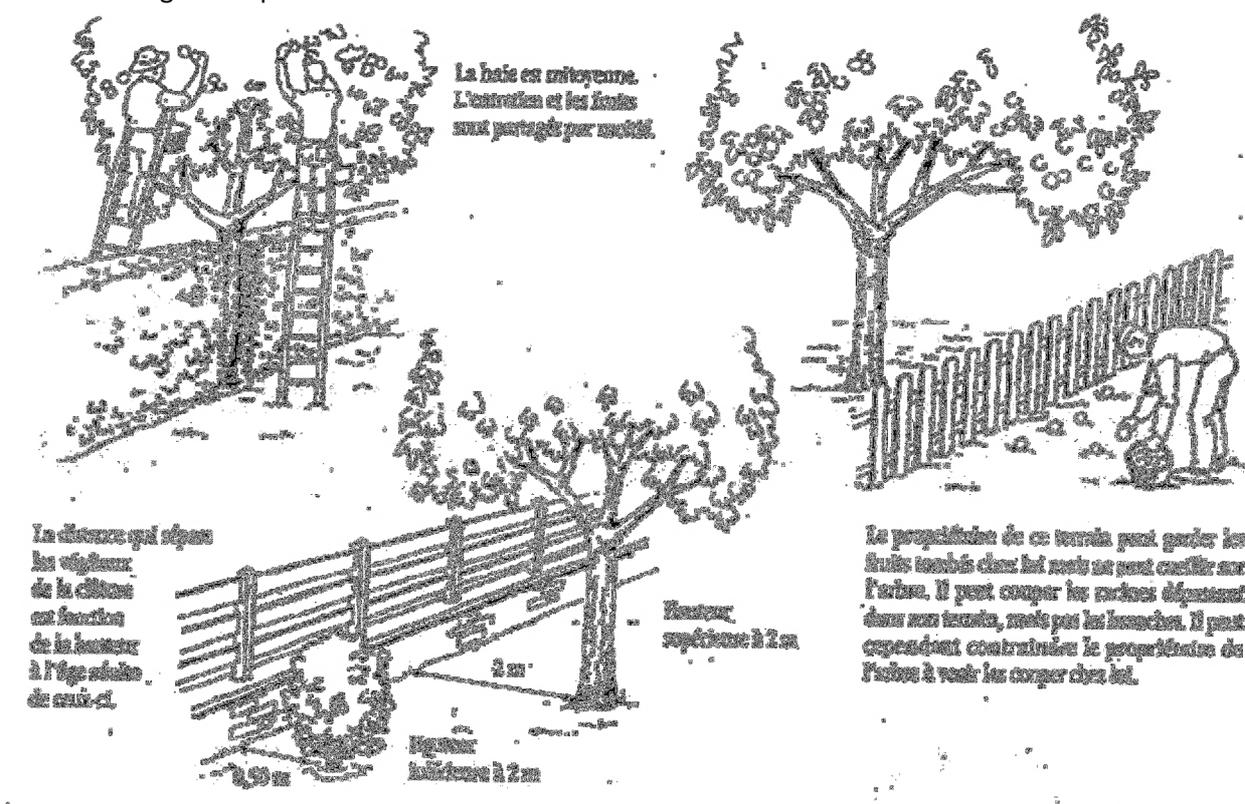
La distance à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0.5 mètre du mur de clôture pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieures à 2 mètres de hauteur,
- 2 mètres du mur de clôture pour une plantation de haute tige c'est-à-dire de plus de 2mètre de hauteur.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.



ENTRETIEN & ELAGAGE

Branches : tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une date plus propice par rapport au cycle du végétal.

Racines et ronces : le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à appliquer des produits chimiques.

Récolte de fruits : la plantation d'arbres à fruits est faite en retrait de la séparation mitoyenne : les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils n'ont pas touché votre sol. Il peut être admis de ramasser les fruits situés de son côté.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil public : Tél : 05 55 12 69 92

du lundi au jeudi 08h30-11h45 / 13h30-16h00
le vendredi de 08h30-11h45 / 13h30-15h30

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Une image publicitaire pour la Fondation 30 Millions d'Amis. À gauche, un chaton orange et blanc est assis sur du gravier. À droite, le logo de la fondation est visible : "FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS" avec "RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE" en dessous. Le chiffre "30" est stylisé en rouge. Le texte principal de la publicité est "Avec la Fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants." En bas à gauche, un petit texte dit "Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !".

REALISATION DE L'ETUDE : 3 PHASES ESSENTIELLES

DEFINITION DES ALEAS

- Recherche d'informations sur les crues anciennes et détermination de la ligne d'eau de l'événement de référence,
- Topographie sur l'ensemble du terrain,
- Cartographie des hauteurs d'eau, des vitesses et des aléas pour la crue de référence.



Exemple de carte produite

DEFINITION DES ENJEUX

L'élaboration des enjeux a pour objectifs :

- l'identification d'un point de vue qualitatif des enjeux existants et futurs,
 - l'orientation des prescriptions.
- La détermination des enjeux sera réalisée à partir :
- d'une enquête auprès des élus,
 - de l'examen des documents d'urbanisme,
 - de visites de terrain complémentaires.



Exemple de carte produite

ETABLISSEMENT DU ZONAGE

Par croisement des aléas et des enjeux, élaboration d'un zonage et de son règlement déterminant :

- Une zone rouge à caractère d'interdiction de constructions nouvelles,
- Une zone bleue urbanisable avec prescriptions.



Exemple de carte produite

ETAT ACTUEL DE LA DEMARCHE

La première phase concernant l'identification des aléas (informations historiques et acquisition topographique d'ensemble) a démarré. Différentes personnes (bureau d'étude Antéagroup) seront amenées à avoir des contacts avec les riverains du cours d'eau dans le cadre de cette étude. Il est demandé de leur réserver le meilleur accueil possible et de leur communiquer toutes les informations sur les inondations passées pouvant être utiles à l'analyse.

Si vous possédez des photographies illustrant ces événements dans le bassin étudié, n'hésitez pas à les transmettre à :

DDT DORDOGNE – SEER – Pôle risques et gestion du DPF- cité administrative - 24024 Périgueux Cedex



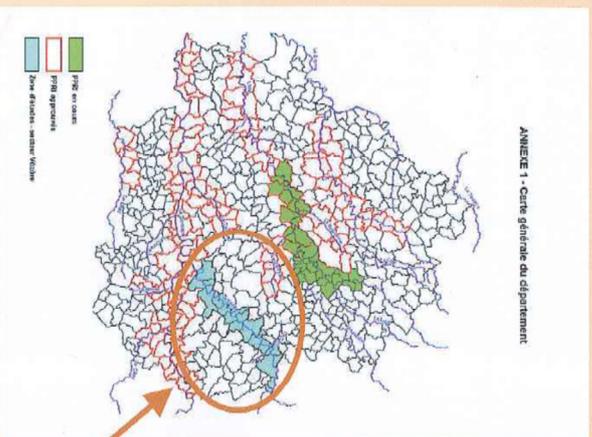
Bes exemples de laisses de crues



Les conclusions de chacune des phases feront l'objet de rendus concertés avec les élus et l'ensemble de la population (au moyen notamment de plaquettes d'information). Tous les documents élaborés seront également disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr>

LE RISQUE INONDATION EN DORDOGNE

ANNEXE 1 - Carte générale du département



POURQUOI UN PPR ?

Les objectifs d'un PPR sont de :

- mieux connaître les phénomènes locaux d'inondation,
- préserver le champ d'expansion des crues en maintenant le libre écoulement des eaux,
- définir des actions en vue de protéger les personnes et les biens,
- sensibiliser et informer la population sur le risque et les moyens de s'en protéger.

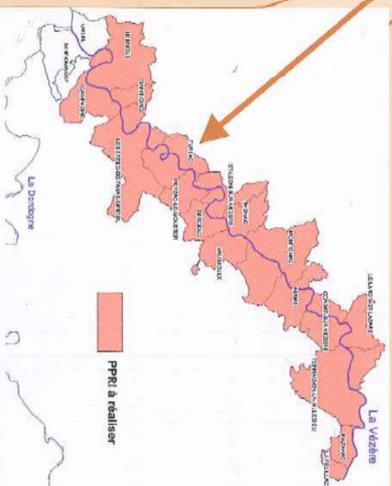
En France, une commune sur trois est concernée par le risque inondation.

Face à ce risque, dont les dégâts sont estimés en moyenne à 250M€ par an, l'État investit sur des études relatives aux phénomènes d'inondation.

En Dordogne, plus de 200 communes sont concernées par ce risque.

Différents atlas déterminant le risque inondation ont été élaborés et de nombreux PPR approuvés (162 à ce jour).

Les services de l'État approfondissent actuellement leurs connaissances en lançant une étude portant sur la révision des **Plans de prévention du risque inondation (PPRI)** pour **17 communes** riveraines de la Vézère.



DEMARCHE D'UN PPR

L'étude se déroule en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population et les principales étapes sont les suivantes :

- Prescription du PPR par le Préfet par arrêté,
- La DDT est chargée d'instruire et d'élaborer le projet,
- Réalisation de l'étude et de la cartographie (voir détail au verso),
- Consultation des conseils municipaux,
- Le projet de PPR est soumis à enquête publique,
- Le PPR est ensuite approuvé par le préfet après modifications éventuelles pour tenir compte des observations et avis du commissaire enquêteur.
- Après approbation, le **PPR vaut servitude d'utilité publique.**



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Du 15 juin au 30 septembre : à la halle, exposition réunissant plusieurs **artisans d'art et produits régionaux**
Le lundi matin de Pâques à Toussaint : **marché** au parking des bus

JUILLET

- 3** : **Brocante professionnelle** au parking des bus et dans le parc de la mairie / Didier Gallinato : 06.16.73.04.02
6 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
13 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
14 : **Fête de la Vézère** à l'Espace Puente Viesgo : repas toute la journée, buvette, bal et feu d'artifice à 23h / organisateur Ass. De Chasse des Eyzies.
16 et 17 : **Traditionnel repas de la fête des battages le samedi soir** « au Bout du Monde » et le **dimanche la fête des battages** avec la présentation des matériels anciens de la vie agricole et rurale
17 et 18 : **Cirque Ullman** – spectacle gratuit à 20h30 - à la sortie des Eyzies en direction de Périgueux
18 : **Théâtre** par la Cie Le Bastringue : « Comédie sur un quai de gare » à 21h dans la cour de l'école, (entrée 10€). Réservation et renseignement : Office de Tourisme ou 06.60.18.15.24
20 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
27 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
29 : Dans le cadre du Festival de Montignac, accueil **du groupe folklorique** « Cuarteto Ventura y Karla Perez » du Mexique à 15h00 dans le parc de la Mairie – Spectacle gratuit
29 : **Repas gourmand** sur les bords de la Vézère élaboré par les commerçants des Eyzies à partir de 19h
30 : **Fête des Bisons** sur les bords de la Vézère : concours de pétanque à 14h, grillade, buvette, bal et feu d'artifice à 23h / organisateur le club de football « Les Bisons »

AOUT

- 1** : **Concert gratuit** de Xavier Renard (chansons françaises) à partir de 21h à l'Espace Puente Viesgo
3 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / organisateur Ass. Les Yeuzes
3 : **Fête du bison** : animation autour des bisons à l'entrée des Eyzies en arrivant de Périgueux de 15h à 23h : diverses animations dans le thème de la préhistoire, repas autour d'un bison à la broche (20€ sur réservation), vide grenier/brocante nocturne, projections sur les falaises en nocturne / organisateur Ass. Les Yeuzes
4 : **Théâtre** par la Cie Le Bastringue : « Doute » à 21h dans la cour de l'école, (entrée 10€). Réservation et renseignement : Office de Tourisme ou 06.60.18.15.24
5 : **Repas gourmand** sur les bords de la Vézère élaboré par les commerçants des Eyzies à partir de 19h
6 : **Fête de la pêche** sur les bords de la Vézère : concours de boules à 14h, repas, buvette, bal et feu d'artifice à 23h
10 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
12 : **Repas gourmand** sur les bords de la Vézère élaboré par les commerçants des Eyzies à partir de 19h
12 : **28ème festival de Musique en Périgord** à l'église de Tayac à 21h : Musique du monde, chants de troubadours du Périgord et du Limousin : ensemble Rosa Salvatja
14 : **Fête de la Vézère** avec repas midi et soir, concours de pétanque à 14h, rampeau à 18h, bal et feu d'artifice à 23h
15 : **Théâtre** par la Cie Le Bastringue : « Danger...public » à 21h dans la cour de l'école, (entrée 10€). Réservation et renseignement : Office de Tourisme ou 06.60.18.15.24
17 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
19 : **Repas gourmand** sur les bords de la Vézère élaboré par les commerçants des Eyzies à partir de 19h
22 : **Théâtre** par la Cie Le Bastringue : *"la carpe du duc de Brienne"* à 21h dans la cour de l'école, (entrée 10€). Réservation et renseignement : Office de Tourisme ou 06.60.18.15.24
24 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes
31 : **Marché nocturne** à l'Espace Puente Viesgo et bord de la Vézère de 19h à 23h / Ass. Les Yeuzes

SEPTEMBRE

- 9 au 11** : **challenge entreprises** : course aventure dans la Vallée de la Vézère (trail, vtt, canoës)
24 : **Course cycliste** organisé par le vélo club Monpazierois

OCTOBRE

- 08-09** : **Rallye du Sarladais** organisé par Ecurie Sarlat Sport Auto : samedi, vérification des voitures et dimanche, rallye sur toute la journée (3 sections / 6 spéciales)
21 au 24 : **Voyage** à Puente Viesgo (Espagne) organisé par le Comité de Jumelage. Inscription et réservation auprès de Simone PEYRE au 05.53.06.97.20

NOVEMBRE

- 19** : **Quine au gras** à 20h30 à la Halle organisé par le Comité de jumelage

HORAIRES ET COORDONNEES

- MAIRIE :** du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h00)
Fermée le mercredi après-midi : 05.53.06.97.15
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :** Lundi, jeudi et vendredi : de 13h 30 – 18h 00
Mardi : 10h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 18h 00
Mercredi : 9h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 17h 30
05.53.06.39.55
- ECOLE “Séverin Blanc” :** Directrice : Mme NEGRIER : 05.53.06.93.78
- COMMUNAUTE DE COMMUNES :** du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.45.43.91
SPANC (assainissement non-collectif) : du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.35.05.43
- DOCTEUR N’GUYEN :** consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72
- DOCTEUR Coline BATAILLE :** consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72
- CABINET DES INFIRMIERES :** Mme Christiane PION : sur rendez-vous : 06.08.78.20.73
Mme Stéphanie TALET et M Frédéric DESCAMP : sur rendez-vous : 06.37.83.28.34
- KINESITHERAPEUTE :** Mme Valérie BENNET : sur rendez-vous : 05.53.06.37.72
Mme Caroline MARTIN : sur rendez-vous : 06.48.29.73.92
- PODOLOGUE :** Mme Laurie VACHER – LE BOT : sur rendez-vous : 05.53.07.45.15
- PHARMACIE DE LA PREHISTOIRE :** du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 (sauf samedi 19h) -
05.53.06.97.40
- ASSISTANCE SOCIALE :** Mme Fabienne BROUSSE , 05.53.29.26.94 (St Cyprien)
REFERENT RSA : Mme Gaëlle LEMETAYER, 05.53.02.06.57 (Le Bugue)
- LA POSTE :** du lundi au vendredi : 8h45 à 12h15
lundi, mardi, vendredi : 14h15 à 16h00
- DECHETTERIE :** du mardi au samedi (fermée lundi) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
05.53.05.38.01
- SICTOM du Périgord Noir :** 05 53 29 87 53

Les fréquences de collecte pour la saison estivale sont :

Ordures ménagères (bac vert) : Complet tous les mardis
Bourg tous les jeudis et samedis

Tri sélectif (bac jaune): Bourg tous les vendredis semaine pair
Complet tous les vendredis semaine impair